



Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

5^e séance plénière
Mercredi 25 juin 1997, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Hommage à la mémoire de M. Jacques-Yves Cousteau

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai le triste devoir d'informer l'Assemblée générale que M. Jacques-Yves Cousteau est décédé la nuit dernière à Paris. Je vous le dis avec un cœur lourd, sachant qu'il était l'un des géants de notre temps et qu'il était authentiquement attaché à la promotion du bien-être de la planète, à l'environnement, et à la compréhension des multiples aspects de l'environnement, ainsi que des relations complexes de l'environnement avec le développement, les activités humaines, et la cosmologie dans son ensemble.

En même temps, je pense combien il est approprié que nous soyons réunis ici au moment où je dois vous faire part de la triste nouvelle du décès de M. Cousteau, car c'est un moment où nous nous efforçons de faire de notre mieux en tant que gouvernements, organisations non gouvernementales et autres parties intéressées pour promouvoir le développement durable et protéger l'environnement.

Je donne maintenant la parole au Ministre de l'environnement de la France.

Mme Voynet (France) : Jacques-Yves Cousteau était sans doute le Français le plus connu dans le monde. Il était célèbre grâce à son combat de toute une vie en faveur de la sauvegarde des milieux marins et, plus généralement, de l'environnement. Aujourd'hui, nous sommes tristes bien sûr, mais nous sommes convaincus que le meilleur hommage que l'on puisse rendre à Jacques-Yves Cousteau serait qu'à l'avenir ce soit la France tout entière qui devienne célèbre dans le monde pour son action en faveur du développement durable. Pour ce qui me concerne, je suis prête à en prendre l'engagement et à agir pour que cette dimension de notre action s'impose au cours des années à venir.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/S-19/20/Add.1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Dans une lettre contenue dans le document A/S-19/20/Add.1, le Secrétaire général m'informe que, depuis la publication du document A/S-19/20 du 23 juin 1997, les Seychelles ont effectué le versement nécessaire pour ramener le montant de leurs arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte. Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, l'Assemblée va entendre une déclaration de S. E. M. Imata Kabua, Président de la République des Îles Marshall.

M. Imata Kabua, Président de la République des Îles Marshall, est escorté à la tribune.

Président Kabua (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de la façon dont vous dirigez nos réunions.

Le texte complet de cette déclaration sera distribué aux délégations.

C'est la première fois que, en tant que Président de la République des Îles Marshall, je prends la parole à l'Assemblée générale. C'est un grand honneur pour moi que d'être ici parmi les dirigeants des nations du monde. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Assemblée générale pour la façon respectueuse et digne dont elle a réagi à la nouvelle de la mort du regretté Président, S. E. M. Imata Kabua.

En route vers New York, j'ai réfléchi au fait que notre façon d'envisager la notion de paix mondiale — un avenir sûr, une stabilité à l'échelle mondiale, une véritable prospérité, le libre commerce et la démocratisation — n'aurait aucun sens dans un environnement rendu dangereux par les habitants de cette planète. Il y a cinq ans, mon prédécesseur prenait la parole au Sommet de Rio et faisait état des dangers auxquels notre pays et nombre de pays insulaires de faible élévation dans le monde étaient exposés du fait de la montée du niveau de la mer et des changements climatiques. Il a fait part de nos craintes et l'acuité de notre sentiment d'impuissance. Il a lancé un appel poignant pour demander aux nations les plus développées du monde de prendre des mesures et de traiter avec toute la diligence et le sérieux requis le problème du réchauffement de la planète.

Nous avons considéré le Sommet de Rio comme un grand succès et comme un pas de géant dans les efforts faits au plan mondial pour traiter des problèmes de l'environnement. Notre Parlement a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la

Convention sur la diversité biologique. Des lois et des règlements nationaux pertinents ont été élaborés pour refléter les principes d'Action 21. Le Ministère des affaires étrangères de notre pays a eu pour tâche d'appuyer activement les mesures internationales qui ont été adoptées pour promouvoir le développement durable. Un pareil effort a abouti à la Conférence de la Barbade de 1994.

Je suis heureux de vous faire savoir que la République des Îles Marshall est résolue à jouer le rôle qui lui incombe dans la création d'un environnement sûr pour toutes les générations futures. Au début de ce mois, nous avons accueilli une réunion consultative régionale de haut niveau sur les pêches, à laquelle ont participé des représentants de plus de 20 nations et territoires différents. Ils ont exploré les moyens efficaces de gérer les ressources marines de la région. Notre premier souci a été de veiller à ce que les ressources en thon dans nos eaux soient gérées et conservées de façon durable. Beaucoup de travail ardu et de négociations ont été nécessaires, mais nous sommes maintenant sur la bonne voie pour mettre en place un solide cadre régulateur pour la région. La volonté politique a été fermement établie. Nous allons maintenant oeuvrer aux détails techniques et administratifs lors des prochaines réunions.

Mon gouvernement est reconnaissant à S. E. M. Satya Nandan, Président de la Conférence Majuro, dont les efforts ont grandement contribué au succès de celle-ci. Nous sommes également reconnaissants aux pays qui ont généreusement assisté à la réunion. Le résultat de cette réunion est à la disposition de la session extraordinaire à la demande des pays participants.

Un rapport de cette réunion indique qu'il n'y a eu guère de progrès dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est une déception pour chacun de nous dans les petits États insulaires en développement. Nombre d'entre nous vivant dans ces zones extrêmement vulnérables ont participé aux négociations sur les changements climatiques. Mais aussi résolu que nous soyons, la somme totale de notre bonne volonté et de notre appui n'a eu que peu de résultats. Nous savons maintenant que ce problème, comme toutes les autres menaces à l'environnement dans le monde, ne peut efficacement être réglé que par une véritable coopération active de chacun, à tous les niveaux.

Je crois qu'il est essentiel de déterminer les priorités communes aux niveaux mondial, régional et bilatéral. En créant de solides et importants partenariats entre gouvernements, secteur privé et organisations non gouvernementales, nous donnons un véritable sens à la recherche du développement durable. Nous devrions nous consacrer pleinement

à la tâche consistant à traduire ces priorités en mesures concrètes, ciblées et fructueuses.

Les dirigeants du Forum du Pacifique Sud ont fait quelques modestes progrès à cet égard. Comme nous l'avons dit au Sommet de Rio, nous avons adopté une démarche qui reconnaît la force de nos valeurs culturelles et tient compte des éléments externes qui sont essentiels pour tous les aspects de la modernisation. L'objectif est d'éviter d'infliger un préjudice permanent aux ressources terrestres et marines qui nous ont permis de garantir notre façon de vivre pendant tant de siècles.

Nous sommes conscients des droits inaliénables des femmes à participer sur un pied d'égalité au processus de développement durable. Il est inacceptable que les femmes soient empêchées de fournir tout leur potentiel. Mon gouvernement estime que c'est inacceptable au niveau national, et nous ne pouvons non plus accepter un tel état de choses au niveau international.

La manière dont les études scientifiques sont réalisées au nom de l'environnement est une autre question à soulever. J'estime que cela a un lien direct, dans un contexte beaucoup plus profond et large, avec les droits des peuples. Ces études semblent être conduites à des seules fins économiques. Les problèmes environnementaux à l'étude sont donc analysés dans le contexte de leur coût et de leurs bénéfices. Les véritables problèmes sociaux, culturels et juridiques ainsi que les droits de l'homme fondamentaux ne font pas toujours partie de l'équation.

Quelques modestes réalisations ont été faites dans les Îles Marshall et dans la région du Pacifique depuis le Sommet de Rio. Nos véritables craintes, du fait de notre vulnérabilité, sont dictées par les menaces à l'environnement. Une élévation éventuelle de quelques dizaines de centimètres du niveau de la mer devient une question de vie ou de mort pour notre pays. Je dois lancer un appel à tous ceux dont les activités ont des incidences directes ou indirectes sur l'environnement afin qu'ils prennent en considération la nécessité d'accorder une attention considérable à la pratique du développement durable et responsable. Je peux assurer l'Assemblée que mon pays est attaché à un monde sûr pour nous aujourd'hui et pour les générations futures.

Je m'inquiète du fait que chaque minute consacrée à la rhétorique fait perdre des milliers d'occasions pour l'environnement. L'ancienne école doit maintenant céder le pas aussi rapidement que possible à une nouvelle mentalité

et une nouvelle prise de conscience avant qu'il ne soit trop tard.

Enfin, je suis convaincu qu'un monde qui est incapable de prendre soin de son propre environnement ne peut que manquer de respect pour ses habitants et, partant, de se montrer incapable de nous donner un monde pacifique. La Conférence de Rio nous a montré qu'il nous était possible de tenir nos promesses, que nous pouvions mieux faire et que le monde pouvait devenir plus sûr pour les générations futures. Saisissons cette occasion pour renouveler notre attachement aux nobles principes de Rio. Utilisons-les pour édifier un monde meilleur.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la République des Îles Marshall de sa déclaration.

M. Imata Kabua, Président de la République des Îles Marshall, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Rafael Martínez-Monro, Ministre de l'environnement du Venezuela.

M. Rafael Martínez-Monro, Ministre de l'environnement du Venezuela, est escorté à la tribune.

M. Martínez-Monro (Venezuela) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Venezuela est un pays dont la réglementation, la protection et la gestion des ressources naturelles pour le développement puisent leurs origines dans le monde de l'après-Stockholm et la création en 1976 d'un Ministère de l'environnement et des ressources naturelles renouvelables. Différents efforts faits de longue date dans le contexte de la recherche d'un modèle de développement durable se sont soldés notamment par le Traité en vue de la coopération amazonienne dont l'un des principes était dès 1978 le développement durable.

Depuis plus de 20 ans, les composantes du développement durable — à savoir les éléments économique, social et environnemental — constituent au Venezuela un ensemble organique qui sont l'un des objectifs principaux des différents plans nationaux de développement.

Cinq années se sont écoulées depuis le Sommet de la Terre, tenu à Rio en juin 1992. Vingt-cinq années se sont écoulées depuis la Conférence sur l'environnement tenue à Stockholm en 1972. Aujourd'hui, nous sommes réunis dans cette salle pour analyser dans quelle mesure nous avons internalisé et effectivement mis en oeuvre Action 21.

Ce bilan est source de réflexion. Certes, nous pouvons parler de progrès modestes et timides, mais la plupart d'entre eux ont été réalisés dans les pays en développement grâce à leurs propres efforts et ressources.

Les chiffres n'ont pas pris une orientation positive : plus de 25 % de l'humanité continue de consommer 75 % des ressources naturelles de la planète et de produire 90 % de la pollution qui nous afflige tous. Un comportement qui ressort de la non-mise en oeuvre des engagements pris à Rio. L'aide publique au développement traduit une absence véritable de volonté politique lorsqu'on constate que le pourcentage du produit intérieur brut consacré à l'APD est passé de 0,34 % en 1992 à 0,27 % en 1995. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes et soulignent les grandes difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour passer de la rhétorique environnementale à l'exécution effective des principes de Rio.

Compte tenu de ces faits, d'où il ressort que l'équilibre souhaitable entre développement et environnement n'est toujours pas établi dans un monde de plus en plus mondialisé, le Venezuela, au côté des autres États membres de notre hémisphère, s'efforce, comme il s'y est engagé, à poursuivre un processus de régionalisation d'Action 21. À cette fin, le Venezuela a participé activement à plusieurs réunions régionales, les deux plus importantes ayant été le Sommet panaméricain pour le développement durable, tenu à Santa Cruz de la Sierra, en Bolivie, et la tenue à Washington de la première réunion interaméricaine pour le développement durable, une des activités menées dans ce domaine à laquelle l'Organisation des États américains est attachée. Ces efforts comprennent également une proposition de mise en oeuvre d'Action 21 au niveau sous-régional dans le cadre du Traité en vue de la coopération amazonienne.

Nos problèmes communs sont nombreux, et nous estimons, certes, que sans une perspective intégrée et globale des questions du développement et de l'environnement, il nous sera extrêmement difficile de réaliser le modèle du développement durable.

L'un des problèmes les plus importants est sans conteste la lutte contre la pauvreté dont souffrent nos peuples. Une pauvreté qui représente la négation même de la gestion environnementale et du développement durable. La fonction d'un bon gouvernement est de diriger la société vers le bien-être national et l'amélioration de la qualité de la vie de ses citoyens.

Il est impossible de lutter contre la pauvreté sans faire en sorte de rendre le commerce et l'environnement mutuel-

lement complémentaires, sans examiner le lien entre la viabilité et la dynamique démographique, sans protéger et promouvoir de meilleurs indicateurs de santé, sans promouvoir des établissements humains durables et sans modifier les modes de consommation et de production des pays développés.

Au Venezuela et dans de nombreux autres pays, cela oblige à faire face à la contradiction qui existe entre la pauvreté urbaine et la pauvreté rurale. Cela est devenu l'un des mythes du système de la coopération internationale dans la mesure où tous les programmes et systèmes qui octroient des appuis financiers sont destinés à lutter contre la pauvreté rurale tout en faisant fi des changements démographiques dans les tendances de concentration de la population dans la plus grande partie du monde.

Au Venezuela, 80 % de la population vit dans les villes tandis que 60 % vit en dessous du seuil de la pauvreté. Cette situation nous a obligés à nous attaquer presque seuls à un problème essentiellement moderne, à savoir la gestion durable des ressources naturelles dans un monde urbain. Le premier défi à relever est donc d'approvisionner la population en eau, de veiller à la qualité de celle-ci et, par conséquent, de traiter les eaux usées. Il faut ajouter que le coût implicite de ces efforts dépasse ce que peuvent faire la plupart des pays en développement, des pays dont l'économie est en transition ainsi que certains pays développés.

Dans ce contexte, toute décision que prendra cette session extraordinaire de l'Assemblée générale devra tenir compte du fait que pour parler de la gestion des ressources naturelles en faveur du développement, il faut simultanément considérer attentivement les moyens qu'exige leur mise en oeuvre. Cela inclut les mécanismes et les ressources financiers, les transferts de technologie écologiquement rationnelle, les relations et l'appui réciproques entre le commerce et l'environnement, les échanges scientifiques, l'éducation pour le développement et pour les progrès de l'être humain, l'accès à l'information sous toutes ses formes, la participation de la société civile et le renforcement des institutions.

Toutefois, l'adoption d'un plan d'action large et ambitieux ne suffira pas si l'on ne peut pas compter sur une coopération réelle et sincère et un appui international permettant d'honorer le principe qui a inspiré les résultats de Rio, à savoir, un nouveau partenariat pour le développement durable.

Le programme Action 21 ne sera jamais une réalité mondiale si l'on ne parvient pas à créer des processus de

coopération internationale fondés sur le principe de la responsabilité commune mais différenciée, qui se traduisent essentiellement par la mise en oeuvre et l'élaboration de conventions sur l'environnement et la conduite d'activités par les organismes intergouvernementaux et différentes institutions financières régionales et internationales.

Le Venezuela qui s'étend de l'Orénoque aux Caraïbes et de l'Amazonie aux Andes, et qui est doté d'une riche diversité biologique et de nombreuses ressources naturelles renouvelables et non renouvelables, est conscient qu'il ne peut y avoir de développement durable sans solidarité et que l'être humain continue d'être au centre de ce développement. Pour cette raison, le Venezuela, en tant que pays généreux et jeune, est résolument attaché à son environnement. Comme le disait un jeune homme de la Renaissance, Pic de la Mirandole, dans son discours magnifique sur la dignité de l'homme, nous sommes les artisans de nous-mêmes, et en tant que tels, cocréateurs de notre monde.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement du Venezuela, de sa déclaration.

M. Rafael Martínez-Monro, Ministre de l'environnement du Venezuela, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Herizo Razafimahaleo, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Madagascar.

M. Herizo Razafimahaleo, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Madagascar, est escorté à la tribune.

M. Razafimahaleo (Madagascar) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de la délégation de Madagascar, je tiens à vous exprimer ma sincère reconnaissance pour la manière dont vous avez conduit nos réunions, et je vous souhaite de remporter de nouveaux succès au cours du déroulement de cette session extraordinaire de la plus grande importance.

(L'orateur parle en français)

Au moment de la prise de décisions sur la participation à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, force m'est d'avouer qu'un certain sentiment de scepticisme est disputé à une vague lueur d'espoir. Scepticisme, si je me réfère à la réunion de Rio + 5, tenue au début de cette année au Brésil, où le niveau de participation contrastait

fortement avec celui de 1992, qui avait vu toute une pléthore de chefs d'État et de gouvernement honorer de leur présence le premier Sommet de la Terre. Scepticisme aussi, si je me fonde sur les rapports et les constats désabusés ou alarmistes des différentes réunions tenues depuis : la Conférence panafricaine sur la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et le suivi en Afrique des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; la réunion ad hoc du groupe d'experts sur la mise en oeuvre des mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés dans l'Action 21; la cinquième session de la Commission du développement durable des Nations Unies, etc.

Vous conviendrez avec moi que l'atmosphère prévalant aujourd'hui, cinq ans après le Sommet de Rio de Janeiro, n'est plus l'euphorie grisante et grisée de 1992. Ce sentiment désagréable d'appréhension qui nous envahit est, somme toute, logique. D'une part, en dépit des déclarations de bonne intention, voire des engagements pris publiquement avec emphase à Rio, très peu d'actions marquantes et encore moins de résultats concrets majeurs ont été enregistrés, notamment au niveau financier et du point de vue du transfert de technologies.

D'autre part, la situation environnementale de notre planète ne cesse de se dégrader. Ainsi, comme d'autres l'ont souligné avant moi, les émissions polluantes ont augmenté, la quantité de ressources renouvelables, dont l'eau douce, les forêts et les terres arables, diminue, et la pauvreté endémique dans certains pays accélère la dégradation des ressources naturelles et le phénomène de désertification. Enfin, la détérioration induite des habitats naturels et des écosystèmes fragiles a entraîné un appauvrissement dangereux de la diversité biologique. La mondialisation de l'économie permet, certes, d'espérer l'atténuation de la pauvreté dans certains pays. L'internationalisation des échanges a déjà incontestablement contribué à améliorer le bien-être chez certains. Nous reconnaissons qu'elle a aussi concouru à la détérioration des conditions socioéconomiques chez d'autres. Bref, les riches détruisent l'environnement parce qu'ils s'enrichissent, et les pauvres détruisent l'environnement parce qu'ils s'appauvrissent.

L'impression négative engendrée par le lourd tableau, que je viens de décrire, est fort heureusement atténuée par une vague lueur d'espoir — espoir devant la prise de conscience à laquelle nous assistons de nouveau et devant la mobilisation à l'échelle mondiale pour affronter les défis de cette fin de siècle, dont le plus interpellateur est celui ayant trait aux ravages environnementaux qui assaillent notre planète. Je n'en veux pour preuve que les efforts

concertés des gouvernements et des organisations internationales de financement du développement qui s'attellent à intégrer la dimension environnementale dans le processus de prise de décisions économiques, la multiplication des partenariats au sein des principaux groupes sociaux et le rôle de catalyseur qu'ambitionne le système des Nations Unies dans la mise en oeuvre d'Action 21.

Il s'agit là d'une énième prise de conscience; espérons qu'elle sera la bonne.

S'agissant de l'engagement de Madagascar, mon pays a allié les actes aux paroles. L'élan donné à Rio a été soutenu par diverses mesures concrètes initiées dès 1991 à travers la mise en place d'un Plan d'action environnemental malgache dont les grandes lignes se retrouvent dans le programme Action 21.

Notre Plan d'action environnemental s'est fixé des objectifs clairs, étalés sur trois phases de cinq ans chacune, à partir de 1991, et dont on peut citer, au titre des réalisations concrètes de la phase I, des programmes intégrés de lutte contre la pauvreté, la conception intégrée de la planification et de la gestion des terres, la lutte contre le déboisement par le renforcement de la protection et de l'exploitation durable de forêts classées, la préservation de la diversité biologique par l'établissement des réseaux d'aires protégées et de parcs nationaux, la protection des zones marines et côtières, la responsabilisation des populations locales dans la réalisation de microprojets de conservation et de développement.

Outre les objectifs arrêtés pour la première phase, les efforts ont également porté sur certaines questions intersectorielles, comme la santé, la population et les établissements humains durables.

Prenant en compte nos propres expériences en matière de développement durable, nous souhaiterions faire figurer quelques recommandations quant aux mesures nécessitant des actions urgentes pour les cinq prochaines années.

D'abord, nous reconnaissons qu'Action 21 demeure le document de base et de référence pour l'élaboration de toute stratégie et la conduite d'actions concrètes et rapides de développement durable. Ensuite, nous réaffirmons notre entière adhésion au principe de l'intérêt mutuel et des responsabilités communes mais différenciées des pays développés et des pays en développement contenu dans la Déclaration de Rio et à sa mise en oeuvre intégrale.

Nous confirmons que l'aide publique internationale demeure une source cruciale de financement du développement, surtout pour les pays les moins avancés. À ce titre, nous demandons que les pays développés respectent les engagements pris à Rio de consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'assistance au développement. En contrepartie, les pays en développement devront bien sûr faire preuve de plus de rigueur dans la gestion de ces aides, notamment par la responsabilisation accrue et enthousiaste du secteur privé. Nous demandons que le Fonds pour l'environnement mondial soit restructuré et suffisamment reconstitué en vue de faciliter l'accès à ses ressources.

Nous encourageons le renforcement de la pleine participation des grands groupes de la société, notamment la société civile, les femmes, les enfants et les collectivités locales dans le processus de prise de décisions, tenant compte des valeurs et du savoir-faire propres à chaque pays.

L'Organisation des Nations Unies a été créée en son temps pour éviter que l'humanité ne s'autodégrade et ne s'autodétruisse par les guerres, les violations des droits de l'homme et les dérives antidémocratiques. Plus tard, des organisations supranationales à vocation économique, telle l'Organisation mondiale du commerce, ont été mises en place par la communauté internationale pour relever le défi du mieux-être économique, l'idée étant de pénaliser, voire même sanctionner les pays qui refusent la saine ouverture aux échanges internationaux.

Nous souhaitons ardemment que les concepts entendus ces dernières années de «prime à la démocratie» et de «prime à l'ajustement et aux réformes économiques» soient également étendus au domaine de l'environnement. Puisqu'une politique de sauvegarde de l'environnement et de la biodiversité contribue à préserver la survie de toute la planète, et pas seulement celle du pays considéré, une «prime à l'environnement» devrait être consentie aux pays les moins avancés qui s'y engagent résolument, mais dont l'insuffisance des moyens ne permet pas toujours d'accélérer l'éradication de la pauvreté, principale cause et conséquence de la dégradation de cet environnement.

La question est alors de savoir si les attributions d'imposer des sanctions ou d'accorder des primes peuvent relever des prérogatives d'un programme comme celui des Nations Unies pour l'environnement dans sa forme actuelle, ou s'il est nécessaire d'envisager le renforcement de son mandat, soit la création d'une nouvelle structure résultant de la symbiose de celles existantes. Des propositions du même genre ont déjà été avancées par certains orateurs à cette tribune; je vous demanderai de ne pas les rejeter à priori.

Pour sa part, et pour conclure, Madagascar, reconnue dans le monde entier comme un sanctuaire et une mémoire de la nature depuis la nuit des temps, et recelant à ce titre des richesses et des spécificités rares sinon uniques au monde, est fière de pouvoir se conformer aux mesures préconisées par l'Action 21. Mon pays fait sienne l'image souvent évoquée selon laquelle la Terre, planète sur laquelle et grâce à laquelle nous vivons aujourd'hui, la Terre est cet espace que nous héritons de ceux qui nous ont précédés, et cet espace que nous empruntons auprès de ceux qui nous succéderont. Et tout comme nous, ces générations futures ont elles aussi le droit de jouir de ses bienfaits. L'enjeu est clair et notre responsabilité demeure pleine et entière.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Madagascar de sa déclaration.

M. Herizo Razafimahaleo, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Madagascar, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Mamane Brah, Ministre des ressources en eau et de l'environnement du Niger.

M. Mamane Brah, Ministre des ressources en eau et de l'environnement du Niger, est escorté à la tribune.

M. Brah (Niger) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire combien ma délégation et moi-même sommes heureux de vous voir présider les travaux de cette dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, vous, Monsieur le Président, dont la grande expérience des affaires internationales et la contribution remarquable au triomphe des idéaux de notre Organisation commune sont unanimement reconnues.

Au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Kofi Annan, je tiens à renouveler le total soutien et les sincères encouragements de S. E. M. Ibrahim Mainassara Bare, Président de la République du Niger, et de son gouvernement, pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer afin de maintenir notre monde dans un climat de paix, de stabilité et de progrès.

À la délégation française, nous voudrions présenter nos sincères condoléances suite au décès du commandant Cousteau qui a accompli, des années durant, un travail exceptionnel pour la protection de l'environnement.

Le Niger, qui est membre de la Commission du développement durable, salue la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale qui permet à notre communauté internationale de se concerter et de conjuguer ses efforts pour la mise en oeuvre du programme Action 21 qui vise à apporter des solutions aux problèmes liés au développement et à l'environnement. Le programme Action 21 conserve en effet toute sa pertinence au regard de la dégradation continue de l'environnement, de l'épuisement des ressources naturelles et surtout de la persistance de la pauvreté. Seule donc une volonté politique renouvelée, se traduisant par des actes concrets, peut nous permettre d'inverser cette situation, cette tendance lourde, particulièrement inquiétante et intolérable pour l'avenir de notre humanité.

En tant que pays sahélien, subissant une forte dégradation de ce qui lui reste de ses maigres ressources naturelles, connaissant un croît démographique important face à une croissance économique faible, situation qui aggrave l'état de pauvreté qui touche déjà une large partie de ses populations, le Niger, mon pays, est et demeure fermement attaché au programme Action 21, issu du Sommet de la Terre, en tant que plate-forme idoine pour la promotion d'un développement durable.

C'est du reste cet attachement qui a conduit le Niger à ratifier toutes les conventions et accords Rio et post-Rio, au nombre desquels la Convention internationale de lutte contre la désertification, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique.

Toujours en vue d'atteindre les objectifs fixés au titre du programme Action 21, le gouvernement de mon pays a mis en place un organe de coordination dénommé Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD), ayant pour mission de coordonner l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du Plan national de l'environnement pour un développement durable (PNEDD), dont le Programme d'Action national de lutte contre la désertification et de gestion des ressources naturelles en constitue un des éléments majeurs. Le bilan diagnostic de la situation environnementale au Niger est également entrepris, parallèlement à l'amorce de réflexion pour la création d'un Fonds national de l'environnement.

Je voudrais enfin souligner que, depuis le Sommet de Rio, le Niger, en plus de ses actions concrètes sur le terrain, s'est engagé dans d'importantes réformes politiques et stratégiques en vue d'un développement durable. En effet au Niger, nous sommes convaincus que la substance des

solutions aux problèmes de l'environnement et du développement réside d'une manière générale dans les efforts d'innovations pertinentes bâties sur des options nationales fortes et soutenues.

Il y a lieu cependant de reconnaître que pour un grand nombre de nations ici présentes, particulièrement celles en développement, les efforts internes actuellement entrepris ne sauraient à eux seuls permettre l'application de politiques environnementales et sociales en vue d'un développement durable.

La présente session extraordinaire devra donc, de notre point de vue, amener notre communauté internationale à faire une réelle avancée dans la mise en place de la nouvelle alliance mondiale pour la sauvegarde de l'environnement et la réduction des inégalités sociales, alliance qui a été préconisée lors du Sommet de Rio.

La matérialisation de cet idéal planétaire implique une collaboration plus accrue entre nos États sur les questions relatives à l'environnement, mais aussi l'octroi de ressources additionnelles en faveur des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux, ressources qui constitueront un appoint aux efforts nationaux de mobilisation financière. Ces ressources doivent notamment être accordées à la Convention de lutte contre la désertification qui est la seule Convention post-Rio ne disposant pas de fonds propres pour la poursuite de sa mise en oeuvre.

C'est le lieu pour moi de lancer un appel à la communauté internationale, en particulier aux pays développés, pour faire du mécanisme mondial un instrument de mobilisation de ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de cette Convention d'importance capitale pour les pays en développement, en particulier ceux d'Afrique.

Ce n'est qu'ainsi que nous nous attaquerons avec efficacité aux grandes questions sociales dont a traité l'Action 21, à savoir la pauvreté, la population, la santé et les établissements humains. En effet, ces questions sont en étroite corrélation et ont des incidences tant économiques qu'écologiques sur la gestion des ressources naturelles consacrée comme le volet le plus important d'Action 21.

De même, des questions telles que la dette des pays en développement, le transfert de technologie, l'utilisation de l'énergie et des eaux douces, la pollution industrielle, les liens entre la désertification et la pauvreté, questions qui sont indissociablement liées aux problèmes de l'environnement et du développement, doivent être prises en compte afin que ces priorités soient clairement dégagées.

C'est dire que pour le Niger l'esprit de Rio se doit d'être ravivé pour que la mise en oeuvre d'Action 21 devienne enfin une réalité sociale.

Pour sa part, le gouvernement de mon pays tient à réitérer sa volonté de s'associer à toutes les initiatives visant à s'attaquer aux grands problèmes de l'environnement et à édifier un développement durable.

En terminant, je voudrais souligner que mon pays souscrit entièrement à la position adoptée par le Groupe des 77 et la Chine, ainsi qu'aux résolutions adoptées à Ouagadougou par la Conférence panafricaine sur la Convention de lutte contre la désertification et le programme d'Action 21.

Au nom du Gouvernement nigérien, je tiens également à exprimer notre profonde gratitude à l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux qui oeuvrent dans notre pays à la sauvegarde et à l'amélioration de l'environnement pour un développement durable.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des ressources en eau et de l'environnement du Niger de sa déclaration.

M. Mamane Brah, Ministre des ressources en eau et de l'environnement du Niger, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, est escorté à la tribune.

M. Velayati (République islamique d'Iran) (*parle en persan; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation*) : Lorsque le système bipolaire s'est effondré et a été remplacé par un ordre transitoire moins rigide, les tentatives pour fixer des normes de comportement aux fins du nouvel ordre mondial basé sur la primauté du droit et sur la responsabilité commune mais différenciée des acteurs mondiaux ont surgi à une vitesse et avec un enthousiasme sans précédent. Des conférences de haut niveau sur les questions pressantes ont été convoquées à une fréquence sans pareille pour profiter du nouvel optimisme de l'après-guerre froide.

Considérant que les éléments constitutifs de l'environnement — eau, air, terre et espèces vivantes — sont le

patrimoine commun de l'humanité dont la dégradation pose une menace à l'humanité en général, il était approprié que la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement soit l'une des premières grandes conférences à se tenir depuis l'avènement de la nouvelle situation mondiale.

L'industrialisation rapide des pays en développement, ajoutée à leurs modes de consommation non viables, a eu un impact irréversible et destructif sur l'environnement. Malheureusement, une consommation débridée, des modes de production et d'élimination non viables, et les transferts de déchets toxiques et dangereux — y compris les déchets nucléaires provenant des programmes d'armes nucléaires de certains pays développés, notamment les États-Unis — ne sont que quelques exemples de pratiques historiques et contemporaines des pays industrialisés qui ont directement contribué à la dégradation de l'environnement.

Pourtant ces mêmes pays essaient d'imposer, toujours plus rapidement, des obligations nouvelles au monde en développement dans une tentative de détourner l'attention du public de leurs propres responsabilités historiques, et ce faisant, de les éluder. La mise en place d'un lien conceptuel et équilibré entre environnement et développement, s'accompagnant d'un nouveau partenariat mondial pour réaliser le développement durable par la coopération internationale, doit donc être considérée comme un jalon et comme la réalisation la plus importante de Rio.

Cependant, cinq années plus tard, une évaluation réaliste et complète fait apparaître un résultat modéré. Le fait que quelques progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21 est indéniable. Mais il est tout aussi vrai — et ce n'est certes pas un motif de satisfaction, encore moins d'allégresse — que l'absence de progrès dans la réalisation des engagements internationaux pris à Rio est plus flagrante. Pis encore, l'environnement mondial continue de souffrir davantage et fait peut-être face à une dégradation et à une détérioration irréversibles.

Il convient de souligner le principe de responsabilité commune mais différenciée, qui est l'un des concepts sous-jacents de la Déclaration de Rio. Si nous devons assumer une responsabilité collective pour préserver l'environnement, la nature et l'ampleur de cette responsabilité varient selon les différents membres de la communauté internationale. Étant donné le rôle qu'ils jouent dans la dégradation de l'environnement depuis ces deux derniers siècles et leur accès actuel aux technologies écologiquement saines et aux ressources financières, les pays développés en particulier doivent assumer une responsabilité juridique et morale

spéciale. Par conséquent, au lieu d'imposer de nouvelles contraintes et obligations aux pays en développement, ils devraient commencer par respecter leurs propres engagements. Il est tout à fait injustifiable que le monde en développement soit tenu de payer le prix de la dégradation de l'environnement, qui est le fait historique des nations industrialisées, lesquelles continuent d'être responsables au premier chef de la pollution de l'environnement, malgré leur propagande sur la préservation de l'environnement.

Si le monde fait face à une situation plutôt sombre en matière de développement et d'environnement en général, la détermination de la communauté internationale à relever les défis, qu'a démontrée si clairement cette importante rencontre universelle tenue au plus haut niveau, est une source d'espoir de même qu'un grand motif d'enthousiasme et de vigueur renouvelés. Ce que nous devons faire ici, ce n'est pas simplement réaffirmer des engagements et des mesures prises antérieurement, mais nous efforcer de trouver les moyens permettant une mise en oeuvre plus fidèle et plus accélérée de tout le programme Action 21, comme un tout intégré, et non pas fragmenté ou mutilé arbitrairement.

Soyons francs. La fidélité aux résultats de Rio et à l'Action 21 ne peut pas et ne doit pas seulement se traduire dans la pratique par l'élaboration d'un ensemble toujours croissant d'instruments juridiques internationaux, dont la mise en oeuvre et le respect servent à préserver les niveaux de vie élevés qui existent dans un nombre limité de pays tandis qu'en même temps, au grand dam du Sud, ils empiètent sur le droit souverain des États d'exploiter leurs ressources naturelles et entravent, voire bloquent le processus de développement, et tout cela au nom de la protection et de la préservation de l'environnement.

Le zèle évident dont fait preuve le segment développé de la communauté internationale pour fixer des conditions et des objectifs nouveaux et dresser une longue liste de tout ce qu'il faut faire ou non faire doit évidemment s'accompagner dans la pratique d'un souci et d'une volonté proportionnels de fournir les ressources financières nécessaires ainsi que les technologies et le savoir-faire écologiquement rationnels.

Ayant réaffirmé qu'il importait de s'attacher à la promotion des résultats de Rio et de les respecter, je dois réaffirmer également l'attachement constant du Gouvernement de la République islamique d'Iran aux principes et objectifs de la Conférence de Rio, et d'Action 21 en particulier. Depuis le Sommet de Rio, notre Comité national sur le développement durable et notre Conseil supérieur de l'environnement, sous la direction du Président, se sont

efforcés sans relâche d'intégrer les objectifs du développement durable dans nos plans de développement national.

Pour terminer, je tiens à souligner que si la tendance actuelle continue, les prochaines générations seront confrontées à un désastre écologique. Nous devons donc nous libérer d'un état d'esprit égocentrique orienté vers la recherche d'intérêts à court terme. Ce qu'il faut, c'est du courage et une volonté politique afin d'opter en faveur de mesures audacieuses. Nous devons nous préparer à agir de façon plus responsable. Comme on peut s'y attendre, néanmoins, des résistances au changement se font et continueront de se faire sentir. Des campagnes d'éducation devront être menées pour convaincre les organisations professionnelles et syndicales que la protection de l'environnement est une nécessité absolue.

En cette époque de mondialisation, aucun pays ou groupe de pays à lui seul ne peut surmonter des problèmes d'ordre mondial. L'opportunité d'une coopération internationale est plus grande aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 25 ans. Saisissons cette opportunité, car le prix de l'inaction serait insupportable pour les générations futures.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran de sa déclaration.

M. Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Martin Bartenstein, Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et de la famille de l'Autriche.

M. Martin Bartenstein, Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et de la famille de l'Autriche, est escorté à la tribune.

M. Bartenstein (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, je m'associe aux vues exprimées par le Premier Ministre des Pays-Bas, M. Wim Kok, au nom de l'Union européenne. Je tiens également à exprimer le plaisir que j'ai de vous voir, Ambassadeur Razali, présider cette session solennelle de l'Assemblée générale.

L'année 1997 présente une importance particulière pour l'environnement mondial. Cette session extraordinaire nous offre la possibilité de réaffirmer l'engagement auquel nous avons souscrit il y a cinq ans en tant que communauté

internationale : faire progresser notre monde vers le développement durable. Cela s'impose davantage aujourd'hui qu'à Rio, car un retour en arrière semble encore plus difficile aujourd'hui que ce n'était le cas en 1992. Nous ne devons pas laisser échapper l'occasion. Pas plus que nous ne devons laisser échapper l'occasion de conclure en décembre prochain à Kyoto, à la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un accord portant sur des objectifs de réduction importante des émissions de gaz à effet de serre pour les années 2005 et 2010.

L'Union européenne a montré la voie dès mars de cette année en décidant d'un objectif de réduction de 15 % pour l'an 2010. Parmi les pays de l'Union européenne, l'Autriche — avec l'Allemagne, le Danemark et, maintenant nous l'espérons, le Royaume-Uni — est le pays le plus avancé ayant pris l'engagement de procéder à une réduction de 25 % au sein du système interne de partage des charges. Néanmoins, bien que l'Union européenne ait ouvert la voie, nous attendons encore que les autres suivent. Permettez-moi en particulier d'en appeler au plus gros utilisateur mondial d'énergie, et donc au principal producteur de gaz à effet de serre, pour qu'il assume ses responsabilités et se joigne à l'Union européenne sur la route de Kyoto pour sauver notre climat. Pour être le premier dans le monde d'aujourd'hui il ne suffit pas d'être le premier dans la technologie et dans les affaires économiques ou de détenir la puissance militaire mais, et peut-être par-dessus tout, d'être apte à conduire le monde vers le développement durable.

L'Autriche attache une importance toute particulière à la recommandation de la session extraordinaire sur l'énergie durable. Nous répétons notre proposition de lancer une décennie pour l'énergie durable à partir de l'an 2001. Également, nous demandons instamment qu'une décision claire soit prise au sujet du processus préparatoire de la session de 2001 de la Commission du développement durable consacrée à l'énergie. Selon nous, la réunion organisationnelle du Groupe de travail d'intersessions sur l'énergie et l'environnement doit intervenir en liaison avec la session de 1998 de la Commission du développement durable afin qu'un travail de fond puisse commencer en 1999.

L'Autriche se tient donc prête à faire progresser la coopération internationale sur le développement durable en accueillant une conférence internationale d'experts et de décideurs sur l'énergie renouvelable. Je suis très heureux de pouvoir dire qu'il existe de plus en plus, à la fois au niveau national et au niveau de la Commission européenne, une volonté d'appuyer le travail intergouvernemental sur l'éner-

gie durable avec des efforts de coopération concrets dans le domaine du développement.

La Commission du développement durable a souligné à plusieurs reprises le rôle décisif que jouent les forêts dans la protection de l'environnement et, en particulier, dans le climat global. L'Autriche soutient activement tous les efforts faits pour parvenir à une gestion durable des forêts. La conclusion à cette session d'un accord visant à entamer le processus de négociation pour une convention globale sur les forêts contribuerait grandement, selon nous, à la réalisation de cet objectif.

Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale intervient à un moment décisif pour la communauté internationale. Dans les pays du Nord, nous avons atteint des objectifs importants en matière de protection de l'environnement au sens étroit du terme. En Autriche, nous avons renversé la tendance : dans mon pays, l'air est propre, et les eaux de la plupart de nos rivières et de tous nos lacs ont la qualité de l'eau potable. Et nous avons fait de réels progrès en augmentant de 27 % notre part d'énergies renouvelables, ainsi qu'en évitant les déchets et en les recyclant. Nous devons maintenant veiller en cette période de transition à ce que les principes de durabilité soient intégrés à l'ensemble de notre économie.

Dans ce contexte, je me félicite des efforts que fait l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel afin de centrer les activités qu'elle mène dans le processus de réforme sur un développement industriel durable et plus propre.

Le progrès bien trop modeste accompli depuis Rio ne s'explique pas seulement par notre incapacité de faire comprendre à nos citoyens la nécessité du développement durable. Il est également lié au fait que nous n'avons pas été capables depuis Rio d'impliquer nos chefs d'État ou nos collègues ministres dans ce processus. L'un des enseignements de Rio + 5 devrait donc nous amener à maintenir en permanence les questions du développement durable à l'ordre du jour de nos chefs d'État et à maintenir la dynamique jusqu'à Rio + 10.

Il sera très important, pour contrôler notre transition vers la durabilité, de définir des critères précis, de fixer des objectifs définis, qui peuvent varier selon les groupes de pays, et de faire progresser le travail en cours à l'aide des indicateurs du développement durable.

L'élaboration de moyens adéquats de gestion de ressources peu abondantes au niveau mondial rendra indis-

pensable la mise au point de nouveaux mécanismes internationaux prévoyant un partage équitable de la charge financière que la transition vers la durabilité imposera à chacun à court terme. Nous devons commencer par rechercher activement un moyen qui permettrait de compenser sur une base juste les groupes de pays ou les groupes à l'intérieur d'un pays donné pour les charges excessives qu'ils pourraient avoir à supporter dans la transition vers la durabilité. Une des mesures que j'encourage fortement serait d'accroître les taxes sur l'emploi des ressources et de diminuer les taxes sur la main-d'oeuvre. Au sein de l'Union européenne, l'Autriche favorise très activement une approche commune de la réforme fiscale liée à l'environnement.

Cinq ans après la présente session, nous devrions être en mesure de noter que des progrès ont été faits dans l'élimination de la pauvreté. L'Autriche est sincèrement attachée à l'objectif défini par la Commission de l'aide au développement de l'Organisation pour la coopération économique et le développement visant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. L'élimination de la pauvreté et la modification des modes de consommation doivent être le leitmotiv qui guidera tous nos efforts dans les années à venir. Puisqu'il nous faut modifier nos systèmes de valeurs pour faire adopter à nos citoyens des modes de consommation encore plus durables, nous devons également oeuvrer ensemble à la promotion d'une nouvelle éthique de la durabilité.

L'Autriche s'efforcera également d'améliorer la coopération avec les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est. Un important domaine de coopération sera celui du transport. Le transport, nous le savons, est un secteur dont l'évolution actuelle va de mal en pis dans la région européenne, mais également dans d'autres régions.

Aujourd'hui, cinq années après Rio, nous ne pouvons affirmer que nous progressons vers le développement durable. Cette session extraordinaire de l'Assemblée générale devrait nous trouver résolu à tirer les leçons qui s'imposent des cinq dernières années, afin que dans cinq ans, à Rio + 10, nous puissions dire à nos peuples : «Oui, nous sommes sur la voie de la durabilité».

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et de la famille de l'Autriche de sa déclaration.

M. Martin Bartenstein, Ministre fédéral de l'environnement, de la jeunesse et de la famille de l'Autriche, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sarwono Kusumaatmadja, Ministre d'État pour l'environnement de l'Indonésie.

M. Sarwono Kusumaatmadja, Ministre d'État pour l'environnement de l'Indonésie, est escorté à la tribune.

M. Kusumaatmadja (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous dire combien la délégation indonésienne est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, présider cette session extraordinaire cruciale de l'Assemblée générale chargée de donner une impulsion et une vitalité renouvelées à la mise en oeuvre d'Action 21. Nous sommes certains qu'étant donné vos talents de leader et de diplomate consommés, vous saurez mener à bien cette session extraordinaire.

Il y a cinq ans, à Rio de Janeiro, le Président Soeharto déclarait que, à une époque de changements dans tous les domaines et de transformations profondes, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) apparaissait comme une étape majeure pour l'humanité, et que personne ne pouvait nier que le monde était confronté au risque croissant d'une catastrophe environnementale, de la dégradation de la qualité de la vie, et que la survie à long terme de l'écosystème mondial était gravement menacée. Malheureusement, cinq ans plus tard et 25 ans après Stockholm, les preuves abondent de menaces croissantes au développement durable et du fait qu'elles sont encore accentuées par l'émergence de nouvelles tendances. L'euphorie et l'optimisme qui ont caractérisé Rio en 1992 ont depuis longtemps fait place à la déception et à l'incertitude. La mise en oeuvre attendue d'Action 21 et les autres résultats importants de la Conférence sont encore loin d'être réalisés.

Malgré ces déceptions, nous reconnaissons pleinement la validité et l'efficacité constantes de ces résultats. Par conséquent, nous ne voyons d'autre choix que le partenariat global qui a été forgé à Rio pour promouvoir efficacement le développement durable. Nous sommes donc certains qu'aucune tentative ne doit être faite pour remettre en cause Action 21 ou tout autre résultat important enregistré par la CNUED pendant cette session extraordinaire. Pour nous, le défi fondamental est clair. Nous devons surtout et avant tout analyser ce qui a nui à la mise en oeuvre des résultats de Rio et, deuxièmement, ce qui peut être fait maintenant pour remédier à cette situation. Cette réunion revêt par conséquent une importance cruciale pour voir dans quelle mesure nous sommes attachés et résolus à inverser la spirale des-

pendante de la stagnation du développement et de la dégradation de l'environnement.

Comme nous l'avons maintes fois souligné à la CNUED en 1992, la dégradation de l'environnement sur notre planète est due principalement aux modes non viables de production et de consommation, surtout dans les pays développés, et à la pauvreté envahissante et au sous-développement, qui sévissent encore dans les pays en développement. Ainsi, s'agissant des pays en développement, la durabilité de l'environnement peut être efficacement obtenue en luttant énergiquement contre la pauvreté et le sous-développement. Mais pour y parvenir, il faut mobiliser de nouvelles ressources financières additionnelles et des capacités technologiques et renforcer des ressources humaines autres que celles qui sont déjà consacrées au développement. Cela représente évidemment une tâche extraordinaire pour la plupart des pays en développement. C'est à Rio que des progrès ont été faits à cet égard. La CNUED a forgé avec succès un partenariat mondial qui a annoncé une nouvelle ère de coopération internationale en reconnaissant le lien inséparable qui existe entre environnement et développement.

Cependant, l'engagement pris à Rio de trouver de nouvelles ressources financières importantes n'a pas, et de loin, été honoré comme on l'espérait. Tandis qu'une libéralisation accélérée nous donne de nouvelles possibilités d'accroître l'investissement étranger direct, même s'il est réparti de façon inégale, l'affaiblissement global du partenariat se manifeste par une diminution de l'aide publique au développement. Il importe donc que les engagements pris à Rio, eu égard aux ressources financières et au mécanisme de financement, soient pleinement respectés et qu'il y soit sérieusement donné suite. De même, la promesse faite à Rio de transférer des technologies écologiquement rationnelles n'a pratiquement pas été honorée. Par conséquent, une coopération internationale est toujours nécessaire, comme cela est stipulé dans Action 21, pour permettre aux pays en développement d'acquérir les capacités techniques et de gestion, coopération qui exige un effort conjoint à long terme de la part des entreprises et des gouvernements.

M. Baumanis (Lettonie), Vice-Président, assume la présidence.

Au coeur même du processus de développement, il y a aujourd'hui la nécessité impérieuse d'éliminer la pauvreté de la face de la terre. Atteindre les objectifs environnementaux dépend en grande partie du succès de ce processus. Par conséquent, nous souscrivons pleinement au rapport qui indique la nécessité de fixer des objectifs dans le temps

pour éliminer la pauvreté. En fait, en Indonésie, où nous nous sommes fixés de tels objectifs, les résultats se sont révélés prometteurs. Dans ce contexte, nous avons continué à incorporer des programmes d'élimination de la pauvreté dans notre plan actuel de développement quinquennal, qui est le sixième. Ceux-ci comprennent des programmes pour les villages les plus arriérés, des prestations sociales et des crédits à l'investissement pour les familles pauvres. Nous croyons que ces programmes contribueront à éliminer la pauvreté absolue dans les délais que nous nous sommes fixés. À vrai dire, nous avons incorporé bon nombre de ces expériences dans notre programme de coopération Sud-Sud, en tant que projets prioritaires.

En fait, nous avons traduit un grand nombre d'engagements pris à Rio en actes. Comme convenu à la Conférence, nous avons mis en place un projet de planification et d'établissement de la confiance après-CNUED en tant que mécanisme de suivi, dont la responsabilité, entre autres, est de mettre au point une stratégie nationale d'ensemble pour le développement durable. Plus d'un millier de personnes ont participé dans tout le pays au processus de formulation de cette stratégie. Deux ans ont été nécessaires pour achever ce processus dans lequel on s'est attaché à intégrer le développement économique, social et écologique dans une seule politique afin que le développement durable devienne une réalité en Indonésie. Le lancement de cette stratégie, qu'on appelle l'Action 21 indonésienne, marque la fin d'une longue période de consultation et d'analyse qui a permis de mettre l'Indonésie sur la voie du développement durable.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de parler brièvement de ce que nous considérons être une question environnementale de grande importance : les forêts. En tant que ressources majeures aux fonctions multiples, les forêts sont des avoirs importants pour réaliser le développement durable, et elles jouent divers rôles : elles sont de vastes réservoirs de biodiversité, elles permettent d'éliminer le gaz carbonique et ce sont des sources renouvelables de bois d'oeuvre et d'énergie. Relever le défi que pose la promotion du développement durable et de la gestion des forêts est une tâche considérable, et c'est également une tâche décisive. Par conséquent, ma délégation pense qu'il faudrait mettre rapidement au point un instrument juridiquement contraignant sur la gestion durable des forêts. L'élaboration de cet instrument doit se faire par consensus, de façon à corroborer notre ferme respect des conventions existantes, y compris, en particulier, la Convention sur la diversité biologique, la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la lutte contre la désertification. Nous croyons fermement que seul cet instrument juridiquement contraignant peut assurer une gestion rationnelle et

durable des forêts qui soit prévisible, non discriminatoire, fondée sur le droit et transparente.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre d'État pour l'environnement de l'Indonésie de sa déclaration.

M. Sarwono Kusumaatmadja, Ministre d'État pour l'environnement de l'Indonésie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pakalitha Mosisili, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur du Lesotho.

M. Pakalitha Mosisili, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'intérieur du Lesotho, est escorté à la tribune.

M. Mosisili (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : Je tiens à féliciter le Président de l'Assemblée générale d'avoir mené à bien les travaux du Groupe de travail spécial de l'Assemblée générale sur l'Agenda pour le développement. Ce succès montre la résolution de la communauté mondiale de placer l'ONU au centre de l'effort international de développement et de forger, par le biais du processus intergouvernemental, un partenariat qui est indispensable pour le développement durable. Nous espérons que ce jalon historique sera une source d'inspiration positive pour d'autres négociations gouvernementales et qu'il renforcera davantage l'esprit de partenariat dans le cadre du développement durable.

Le Lesotho s'associe à la déclaration qu'a faite le Président de la République-Unie de Tanzanie au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale atteste de notre constant attachement au partenariat mondial qui a été forgé, il y a cinq ans, pour préserver notre planète de la dégradation de l'environnement et renforcer le développement économique et social durable pour l'humanité. Au moment où nous considérons le chemin parcouru depuis Rio, nous devons nous montrer prêts à partager le fardeau de nos échecs collectifs. Nous devons également partager les mérites des modestes succès que nous avons remportés dans la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans le programme Action 21.

Au nombre de ces succès, il convient de mentionner la négociation et la conclusion de plusieurs importants instruments internationaux sur la gestion et la protection de

l'environnement. Divers mécanismes institutionnels ont également été mis en place pour protéger l'environnement et pour accélérer le développement durable.

Pour les pays en développement, la pauvreté et le manque de ressources financières et d'accès à la technologie appropriée sont demeurés un obstacle majeur qui les a empêchés d'honorer les engagements pris au Sommet de la Terre. De grands espoirs eu égard à l'augmentation d'une aide au développement à l'étranger ont été soulevés à Rio. Malheureusement, ces espoirs se sont traduits par une réduction notable des flux de ressources des pays développés aux pays en développement au cours de la période à l'examen. Cela a compromis la capacité des pays en développement de mettre en oeuvre les accords de Rio. Toutefois, il est encourageant d'entendre à cette session extraordinaire nombre de nos partenaires au développement, en particulier les États membres de l'Union européenne, renouveler l'engagement qu'ils ont pris de mettre fin à la tendance actuelle à la baisse de l'aide publique au développement afin d'atteindre l'objectif de 0,7 % convenu en 1992.

Le multilatéralisme demeure le principal moyen d'aboutir à la durabilité de la protection de l'environnement mondial et du développement. Mais au niveau national, le développement durable doit être appuyé par la stabilité politique et des politiques économiques rationnelles fondées sur la gestion démocratique des affaires publiques, la protection des droits de l'homme, la parité entre les sexes et l'attachement sans réserve à l'élimination de la pauvreté.

D'après les derniers rapports de la Banque mondiale, le Lesotho a atteint, au cours des deux ou trois dernières années, un taux de croissance économique sans précédent, qui dépasse 10 % du produit intérieur brut. Cependant, la pauvreté continue de s'insinuer dans le tissu de notre société. Le taux de chômage dépasse 30 %, et 40 % de la population est toujours considérée comme pauvre. La pauvreté est étroitement liée à la dégradation de l'environnement. Il faut donc tracer une voie pour sortir de la pauvreté.

Le Lesotho a participé activement au processus qui a conduit au Sommet de la Terre en 1992. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), nous avons fait des progrès pour ce qui est d'honorer les engagements que nous avons pris. Pour renforcer notre capacité d'honorer les obligations auxquelles nous avons souscrit à Rio, nous avons mis en place une nouvelle institution au sein du bureau du Premier Ministre pour la coordination, la réglementation et le contrôle de

toutes les activités nationales au niveau de l'environnement. Nous avons également adopté notre propre plan d'action national pour mettre en oeuvre l'Action 21.

Un élément central de ce plan d'action est un programme qui vise à traiter les problèmes de la pauvreté et du chômage, d'un côté, et de la dégradation de l'environnement, de l'autre. Par exemple, un programme environnemental pour les jeunes a été créé dont l'objectif est de donner des emplois aux jeunes dans l'ensemble du pays. Il est axé sur la lutte contre la dégradation des sols, la conservation de l'eau et l'exécution de différentes activités de gestion des déchets.

Le taux de croissance de notre population nationale qui s'élève à 2,6 % est une source de grave préoccupation du fait de la pression qu'il exerce sur les rares ressources du pays. Une politique nationale en matière de population a été adoptée depuis Rio, et des programmes sont mis en oeuvre.

La majorité de notre population qui vit dans les régions rurales dépend de l'utilisation de la biomasse comme source d'énergie. Cela représente 85 % de la consommation totale d'énergie. Les programmes de reboisement ne répondent pas à la demande, et le Gouvernement est en train de parachever un nouveau plan d'action national sur les forêts afin de prévenir toute éventuelle catastrophe de l'environnement au cas où les objectifs ne seraient pas atteints. La promotion de la technologie appropriée est axée sur l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. La sensibilisation du public aux mesures nationales de conservation de l'énergie a augmenté et devra être renforcée. Des programmes de conservation de l'énergie à des fins commerciales et industrielles seront inclus dans le projet régional de gestion de l'énergie de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC).

Le Lesotho est un pays montagneux à écosystèmes fragiles. Ces montagnes sont une source importante d'eau douce, non seulement pour le Lesotho mais aussi pour une grande partie de l'Afrique australe. Dans un proche avenir, la pénurie d'eau douce se profilera comme un problème critique de dimension mondiale. Le Lesotho est donc pleinement conscient de la responsabilité qui lui incombe de préserver et de gérer les ressources en eau existantes au bénéfice de la région. C'est dans ce contexte que la fourniture de ressources financières et d'une technologie appropriée au pays revêt une grande importance.

L'objectif de la réalisation du développement durable des établissements humains pour protéger les ressources

naturelles et l'environnement risque de ne pas être atteint, à moins que les ressources requises ne soient fournies.

À la CNUED, la plupart des pays ont réaffirmé leur engagement envers l'objectif fixé par les Nations Unies, à savoir consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement. Certains pays ont atteint cet objectif, et nous prions instamment ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'y employer aux fins de promouvoir le partenariat pour le développement durable.

Nous sommes venus ici pour ranimer l'esprit du Sommet de la Terre de 1992. Nous devons confirmer notre attachement aux accords de Rio pour qu'au cours de ces quelques années qui nous séparent du XXI^e siècle, nous puissions renforcer l'élan imprimé à nos programmes de développement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires intérieures du Lesotho de sa déclaration.

M. Pakalitha Mosisili, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires intérieures du Lesotho, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'environnement de Malte, S. E. M. George W. Vella.

M. George W. Vella, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'environnement de Malte, est escorté à la tribune.

M. Vella (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation maltaise souhaite se joindre aux autres délégations qui ont déclaré être prêtes à ne rien ménager pour faire en sorte que cette session extraordinaire puisse atteindre son objectif principal : réaffirmer l'esprit et la lettre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

L'amélioration de la vie de nos citoyens ne peut être isolée des défis que nous posent la sauvegarde et le renforcement de notre environnement naturel, ou des conséquences qui accompagnent ce même développement.

Il y a cinq ans à Rio, l'adoption d'un programme pour le nouveau millénaire suscitait l'allégresse. Action 21 a été considérée comme un succès dans la coopération internationale eu égard à l'environnement. Pour nombre d'entre nous,

elle représentait un schéma d'action mondiale dans le cadre des nouveaux paramètres de viabilité. En fait, Action 21 a été perçue comme un schéma général en faveur du développement durable, de l'utilisation durable des ressources et de la création de cadres fiscaux, techniques et administratifs indispensables au développement économique et social.

Sans vouloir diminuer l'importance des progrès réalisés depuis Rio, force est de reconnaître que beaucoup reste à faire pour réaffirmer les principes et honorer les engagements si délicatement façonnés et exprimés dans Action 21.

Malte s'associe à la communauté internationale dans l'évaluation des succès et des échecs de la mise en oeuvre d'Action 21. Les principes et les objectifs de Rio énoncés en 1992 sont toujours fondés et, si nous les suivons comme il convient, ils nous conduiront vers un XXI^e siècle meilleur.

Au premier plan de notre analyse devrait être la revitalisation du concept de développement durable, le choix de démarches novatrices pour la coopération, la définition de priorités et l'examen des questions qui n'ont pas été suffisamment traitées, comme la modification des modes de consommation, de production et d'utilisation de l'énergie, les transports, les questions urbaines et l'approvisionnement en eau douce entre autres.

Par ailleurs, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour traiter des problèmes liés à la croissance économique, au développement du commerce et à l'élimination de la pauvreté — questions qui ont des conséquences directes et dépendent, en outre, largement d'une gestion durable des ressources naturelles et humaines.

Il est curieux qu'à notre époque, où chacun parle d'un monde devenu «un village planétaire», nous utilisons toujours les termes «Nord» et «Sud» non seulement pour faire comprendre les concepts géographiques mais également pour marquer l'existence douloureuse qui subsiste d'une division nette entre pays développés et pays en développement. Le dialogue «Nord-Sud» tant espéré et toutes les tentatives concomitantes en vue de combler l'écart existant entre le «Nord riche» et le «Sud pauvre» n'ont pas encore abouti.

De nombreux pays en développement vivent au milieu de vastes ressources naturelles inexploitées par la population locale qui n'a pas pour ce faire l'éducation, la compétence, la technologie ou les ressources financières appropriées. Dans la plupart des cas, elles sont exploitées par ceux qui disposent de ces moyens, ce qui accentue encore l'écart

toujours croissant de l'inégalité et offre un terrain fertile pour les tensions sociales qui menacent la sécurité et la stabilité mondiales. Ceci n'est certainement pas ce que l'on prévoyait à Rio.

Notre souci de l'environnement et de la durabilité porte sur la protection de ce qui est au service de l'humanité. Si un large pourcentage de l'humanité est privée de la possibilité de tirer parti des ressources mondiales, quelle serait l'utilité de cette opération à large échelle? Le droit souverain des pays en développement de tirer pleinement profit de l'utilisation rationnelle de leurs ressources devrait être dûment respecté et ne pas être entravé ou nié en raison de ce qu'il est convenu d'appeler des considérations environnementales.

L'humanité doit toujours faire face aux réalités douloureuses de la pauvreté et de la misère dans le monde, phénomènes qui procèdent d'un développement inégal et d'une répartition injuste des richesses et des ressources mondiales, ce qui conduit à son tour à une diminution de la qualité de la santé, aux luttes ethniques, aux réfugiés économiques, à l'extrémisme et à l'intégrisme, problèmes qui sont liés les uns aux autres et qui doivent être traités globalement.

À l'aube du nouveau millénaire, nous devons adopter des dispositions prudentes mais efficaces afin de créer un équilibre approprié entre un environnement économique mondial ouvert et un développement durable et juste au niveau social. En recherchant un développement durable pour le XXIe siècle, nous devons nous attacher à déployer des efforts et à les appuyer car ils permettent la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, l'utilisation durable des ressources naturelles, une répartition plus équitable des richesses et un régime commercial international moins entravé par des pratiques restrictives ou discriminatoires.

En tant que pays européen situé au centre de la Méditerranée, qui se trouve à l'étape de transition d'un État en développement vers un État développé, Malte a toujours oeuvré assidûment dans cet organe mondial et dans d'autres instances internationales pour promouvoir le partenariat et la coopération dans notre région et au-delà. Il suffit de mentionner l'initiative de Malte qui a donné au monde le Droit de la mer.

En tant que petit État insulaire, conscient de sa vulnérabilité et du fait que les menaces à notre sécurité sont essentiellement d'ordre environnemental, économique et social, nous avons ces 20 dernières années, et d'autant plus

depuis Rio, pris plusieurs initiatives pour protéger et sauvegarder notre environnement. Malte lance un appel pour que les engagements pris à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement soient honorés et attend de l'Assemblée générale qu'elle procède à un examen général et effectif à cet égard.

Malte est consciente du fait que notre besoin en matière de développement, l'élargissement de nos activités économiques, l'augmentation des niveaux de vie, notre grande densité démographique et notre forte dépendance du tourisme doivent être pris en compte dans la conception et la mise en oeuvre de nos politiques économique et environnementale.

Malte joue un rôle dans le développement durable au niveau régional et mondial et a accueilli l'Institut international de l'océan et l'Institut de droit maritime international de l'Organisation maritime internationale qui organisent tous deux des cours sur la gestion des océans pour les étudiants étrangers, en particulier ceux venant des pays en développement. Malte est également fière d'être le pays hôte du centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution dans le cadre du Plan d'action pour la Méditerranée.

Le Gouvernement maltais estime à juste titre que les intérêts de notre pays ne peuvent être séparés des préoccupations de la région méditerranéenne, et il a joué un rôle de premier plan dans la création de la Commission méditerranéenne pour le développement durable dans le cadre de la Convention de Barcelone et du Plan d'action pour la Méditerranée. Cette Commission est une manifestation de la coopération active entre États méditerranéens qui ont reconnu qu'une stratégie appropriée pour sauvegarder la Méditerranée ne pouvait être restreinte par les frontières nationales mais qu'elle devait avoir pour objectif le bien commun de tous les peuples de la Méditerranée qui, en dépit de leur diversité, partagent une préoccupation commune, à savoir la protection de la région méditerranéenne de la dégradation de l'environnement. Malte compte également suivre ces initiatives par le biais des voies que nous a ouvertes le processus euroméditerranéen et son programme d'action.

Tout en étant satisfait des réalisations déjà obtenues au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Rio, Malte estime que nous avons le devoir envers les générations futures d'accélérer la mise en oeuvre des dispositions d'Action 21 dans un effort concerté visant à protéger l'environnement mondial et promouvoir un développement durable réel et centré sur l'homme.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'environnement de Malte de sa déclaration.

M. George W. Vella, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de l'environnement, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Frank H. Watson, MP, Vice-Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale des Bahamas.

M. Frank H. Watson, MP, Vice-Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale des Bahamas, est escorté à la tribune.

M. Watson (Bahamas) (*interprétation de l'anglais*) : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, ou Conférence de Rio, tenue en 1992, a entraîné des changements importants et positifs dans les comportements liés à la protection de l'environnement.

Nous sommes passés en cinq ans d'un état d'esprit en vertu duquel on présumait que le monde naturel pouvait s'autorenouveler et assurer sa propre viabilité à une prise de conscience de la nécessité d'une responsabilité environnementale pour protéger une planète fragile. Il n'est plus acceptable que l'industrie pollue les rivières, les cours d'eau ou empoisonne l'air que nous respirons. Nous avons rejeté les positions selon lesquelles les pluies acides n'étaient que les inconvénients du progrès et nous avons tiré la sonnette d'alarme contre les pollueurs des océans.

En fait, cinq années après Rio, nous semblons être de plus en plus nombreux à avoir la volonté et la détermination de commencer à soigner la nature et à réparer les dégâts que nous lui avons infligés à une époque moins sensible à l'environnement.

Sur le plan mondial, nous recherchons les moyens de parvenir au développement durable. Et nous avançons à pas de géant vers cette fin.

Depuis 1992, le Gouvernement bahamien a incorporé les principes du développement durable dans ses politiques nationales de développement pour ce qui est de la protection environnementale des ressources marines et terrestres, l'amélioration de la planification de l'exploitation des sols et une régulation plus attentive du processus de développement. La création, en 1993, d'une commission de coordina-

tion pour l'environnement, la science et la technologie a permis de définir l'ordre du jour du Gouvernement sur l'environnement. Des études d'impact sur l'environnement ont été incorporées dans les conditions que doivent remplir les principaux projets de développement destinés aux Bahamas. Les résultats d'une étude nationale sur l'exploitation des sols faciliteront les efforts que déploie le Gouvernement pour faire en sorte que l'exploitation future des sols soit conforme aux objectifs nationaux.

Le Gouvernement bahamien s'enorgueillit des progrès qu'il a réalisés sur le front de l'environnement et se félicite du fait que la plupart d'entre eux ont été facilités par le processus qui a suivi la Conférence de Rio et la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Bridgetown, à la Barbade, en 1994.

Nous sommes néanmoins conscients que les progrès réalisés sont loin d'être suffisants. À la Barbade, la vulnérabilité particulière des États insulaires aux catastrophes naturelles et environnementales a été reconnue, tout comme l'a été la capacité généralement limitée de ces États de réagir face à de telles catastrophes et de surmonter leurs effets. Les petits États insulaires en développement doivent relever des défis identiques à ceux qui se posent aux plus grands pays de la planète, à la différence près qu'ils ne disposent que d'un espace et de ressources limités pour faire face à leurs problèmes. Les économies des petits États insulaires en développement sont fragiles et sont extrêmement dépendantes de ressources et d'un commerce international limités. Nos économies sont ouvertes et nous n'avons pratiquement aucun moyen d'influer sur les termes de l'échange en notre faveur.

Le tourisme est le secteur industriel qui connaît la croissance la plus rapide dans notre région. Il fournit des emplois à une grande partie de la population et contribue sensiblement à notre développement économique. Il est le nerf de l'économie des Bahamas.

Son impact sur nos îles peut être dévastateur s'il n'est pas soigneusement géré. À côté de ses nombreux avantages, le tourisme fait en effet peser de lourdes menaces sur nos ressources, en raison de l'utilisation accrue des réserves en eau douce, des impératifs de plus en plus grands de l'élimination des déchets, et de la pollution qui menace nos mers. À tout cela vient également s'ajouter une tendance à compromettre nos moeurs et nos coutumes sociales. Concevoir un mode de développement touristique durable, qui, en fin de compte, apporte les bénéfices qui serviront à améliorer la qualité de vie de toutes nos communautés est l'un des

plus grands défis auxquels des petits pays tels que le mien sont confrontés.

Le réchauffement de la planète pose d'autres problèmes encore aux petits États insulaires en développement du fait de l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles. La dévastation et les ravages qu'ont infligé les tempêtes violentes à ces États ces dernières années pourraient menacer les ressources des grandes nations développées. Aux Bahamas, ainsi que dans d'autres régions des Caraïbes, nous sommes actuellement à la saison où les perturbations tropicales peuvent survenir à tout moment. Ces perturbations tropicales, qui se transforment parfois en énormes et dangereux ouragans, font peser une grave menace sur les pays de notre région, étant donné qu'elles entraînent généralement la destruction massive des habitations et des infrastructures.

Compte tenu de tout cela, la question demeure : Comment réaliser le développement durable?

Au cours des cinq dernières années, certains ont préconisé une protection accrue de l'environnement comme moyen d'atteindre ce but. Les débats qui ont eu lieu à la Commission du développement durable, lors de sa cinquième session, ont rappelé aux participants que même si l'accent avait été mis au cours des cinq dernières années sur les efforts faits pour arrêter la dégradation environnementale et pour appliquer la Convention sur la diversité biologique ainsi que la Convention-cadre sur les changements climatiques, cela ne saurait suffire à amener la durabilité.

Nous pensons que le développement durable doit se fonder sur les trois piliers de la société : le bien-être environnemental, l'harmonie sociale et les chances économiques pour tous les citoyens. Le développement durable dépend de l'équilibre entre ces trois conditions. Le développement durable restera donc une chimère dans des sociétés où la pauvreté subsiste, où les citoyens vivent dans des conditions sociales inacceptables et où les chances économiques sont le monopole de quelques-uns seulement.

Si nous n'avons pas réalisé les objectifs environnementaux que nous nous sommes fixés à Rio, peut-être est-ce dû en partie au fait que, dans notre désir de traiter les problèmes urgents de l'environnement, nous avons négligé les deux autres piliers de notre société dynamique. Si tel est le cas, il faut maintenant focaliser notre attention, au cours des cinq prochaines années sur le moyen de mobiliser la force et le pouvoir qui existent dans le monde aux fins de soulager cette pauvreté abjecte dans laquelle certains peuples continuent de vivre et d'équiper ces derniers des outils

dont ils ont besoin — l'éducation et la formation — afin de rendre possible leur bien-être économique et social.

Mais il est encore un autre obstacle qui nous empêche de réaliser les objectifs que nous nous sommes fixés à Rio. L'incapacité de certains États Membres à honorer leurs engagements est regrettable. Certes, il est des pays industrialisés qui ont atteint leurs quotas, voire dépassé leurs promesses d'aide au monde en développement. Mais trop nombreux sont les pays développés qui n'ont pas respecté leurs engagements. Certains pays en développement, cependant, ont pris des mesures analogues à celles prises par les Bahamas afin de créer des modes de vie plus supportables pour leurs peuples.

Les engagements contractés à Rio en 1992 ont été réitérés et renforcés à la Conférence de la Barbade en 1994. De nombreux petits États insulaires des Caraïbes, cependant, n'ont toujours pas reçu l'aide financière qui leur avait été promise ni le transfert de technologie dont ils ont besoin pour réaliser leur objectif.

Même dotés de la volonté politique la plus ferme, nombre de pays en développement, en particulier les petits États insulaires en développement, ne sauraient s'acquitter des obligations respectives qui leur incombent au titre des deux Conventions de Rio sur la diversité biologique et sur les changements climatiques s'ils ne reçoivent pas une aide considérable.

Si nous ne réussissons pas à honorer les engagements que nous avons contractés à Rio et que nous sommes venus renouveler ici; si nous n'inversons pas la tendance qui manifestement conduit vers un désastre environnemental; et si nous ne traitons pas les redoutables problèmes qui affligent les pauvres, l'horloge biologique de la planète pourrait bien sous peu s'arrêter de tourner, car après tout, ce sont les plus pauvres d'entre nous qui dépendent le plus immédiatement et le plus directement des ressources biologiques pour leur survie. Nous, gouvernements du monde, nous avons pris l'engagement de leur apporter un secours direct et immédiat. Il nous incombe donc de leur garantir l'intégrité de l'environnement, ce qui, évidemment, est synonyme d'eau non polluée, de récoltes saines et exemptes de pollution chimique, et de poissons pêchés dans des mers propres.

Pour toutes ces raisons, cette session extraordinaire de l'Assemblée générale n'est pas seulement un événement opportun. Son succès est décisif pour le bien-être de l'humanité. À ceux qui critiquent les résultats obtenus à ce jour, nous citerons le vieil adage : «mieux vaut avoir essayé et échoué que de ne pas avoir essayé du tout». Il est préférable

d'avoir essayé et réussi, ne fut-ce que partiellement. Certes, nous n'avons pas réussi à accomplir tout ce que nous nous étions proposé d'accomplir mais nous avons pris un très bon départ.

Les Bahamas s'associent aux autres nations ici présentes pour renouveler leur attachement aux principes du développement durable qui ont été entérinés si audacieusement et si résolument à Rio. Agir autrement serait pour nous impensable. Cette fois, cependant, soyons résolus à accomplir notre tâche.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale des Bahamas de sa déclaration.

M. Frank H. Watson, MP, Vice-Premier Ministre et Ministre de la sécurité nationale des Bahamas est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pekka Haavisto, Ministre de l'environnement et de la coopération au développement de la Finlande.

M. Pekka Haavisto, Ministre de l'environnement et de la coopération au développement, est escorté à la tribune.

M. Haavisto (Finlande) (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole, au nom de la Finlande, à cette session extraordinaire. En ma qualité de Ministre de l'environnement et de la coopération et de représentant d'un parti écologique, je me sens profondément, comme vous pouvez l'imaginer, concerné par les problèmes auxquels nous devons faire face cette semaine. Mon gouvernement partage mon attachement personnel à cette question et mes craintes en ce domaine.

Je voudrais tout d'abord souscrire à la déclaration faite par le Premier Ministre des Pays Bas au nom de l'Union européenne. Ce dernier, en effet, a mis l'accent sur le fait que le développement ne saurait être durable que si nous nous attaquons à la pauvreté, encourageons l'emploi, renforçons l'intégration sociale, appliquons une gestion démocratique et respectons les droits de l'homme. Les mesures adoptées par l'Union européenne en ce qui concerne l'eau potable, l'énergie et l'efficacité écologique sont particulièrement importantes pour la suite de nos travaux. En outre, je tiens à souligner certaines des questions qui appellent particulièrement l'attention de mon pays et, je crois, plus

largement, celle de la communauté mondiale dans son ensemble.

L'aspect social du développement durable a pris davantage d'importance depuis Rio. Les soins de santé publique, les questions relatives à l'hygiène du milieu et la sécurité sociale contribuent au capital social et humain et, par conséquent, à la richesse nationale.

La question de l'égalité entre les sexes constitue également un élément clef du principe de durabilité. La volonté de donner aux femmes les moyens d'agir et de participer pleinement, est une condition préalable à ce principe. Leur émancipation et leur pleine participation nécessitent une intégration visible des considérations sexospécifiques dans toutes les politiques et plans, comme le stipulait la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing.

Comme les membres le savent, la Finlande est un pays forestier. C'est pourquoi nous considérons qu'une gestion durable des forêts est un élément essentiel au développement durable. La Finlande est déterminée à appliquer sans délai les résultats des travaux du Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts. Les programmes nationaux relatifs aux forêts sont un moyen important de promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation durable de tous les types de forêts. Les critères et les indicateurs sont des instruments de politique essentiels pour définir le concept de gestion durable des forêts, et ils devraient donc être élaborés et appliqués plus avant. La Finlande estime en outre qu'une homologation volontaire, non discriminatoire et acceptée internationalement, pourrait être utile pour encourager une gestion durable des forêts.

De surcroît, il est essentiel que des engagements à long terme soient pris pour lutter contre le déboisement et la dégradation des forêts. À notre avis, un instrument juridiquement contraignant pour tous les types de forêts pourrait valablement compléter les conventions et accords existants. Cet accord devrait toucher aux aspects écologiques, économiques, sociaux et culturels. Toutes les parties prenantes devraient pouvoir participer au processus dans un climat de transparence et de coopération. Nous sommes convaincus que le processus de négociation constitue en soi un moyen utile de rallier consensus et engagement. Nous avons entendu deux avis divergents : certains disent que la convention sur les forêts serait, comme on l'appelle, une convention «tronçonneuse», qui permettrait des coupes excessives. D'autres craignent qu'elle n'empêche toute activité forestière. Nous pensons qu'il existe une troisième voie : l'exploitation durable des forêts.

Nous sommes également prêts à accroître notre aide publique au développement afin d'appuyer les efforts que font les pays en développement pour gérer les forêts de manière durable et lutter contre la désertification.

Il importe également d'appeler l'attention sur le problème grave des changements climatiques et les efforts concertés que nous déployons pour lutter contre ce phénomène. La Finlande partage les objectifs de l'Union européenne concernant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Cette session extraordinaire devrait envoyer un ferme message à la Conférence de Kyoto. Mon pays se félicite du concept de mise en oeuvre conjointe en tant que moyen efficace de lutter contre les changements climatiques. Ce concept offre des possibilités et des avantages, à la fois pour les pays en développement et les pays développés. Grâce aux projets de mise en oeuvre conjointe, les pays en développement et les pays à économie en transition peuvent trouver de nouvelles solutions et obtenir des technologies écoefficaces.

De nouvelles preuves scientifiques confirment la situation alarmante de l'environnement arctique. En raison de la circulation générale de l'atmosphère et des océans, l'Arctique absorbe les polluants provenant des régions industrielles. Les polluants organiques posent des risques particulièrement graves pour la santé humaine. Un vaste effort international est nécessaire pour atténuer les problèmes environnementaux croissants de l'Arctique. À cet égard, le rôle des populations autochtones est d'une importance capitale.

La Finlande participe en outre à la préparation du programme Action 21 pour la région de la mer Baltique. Nous estimons que la coopération au niveau régional est extrêmement fructueuse, car elle traite des problèmes particuliers qui se posent aux populations vivant dans ces régions.

La Finlande est en faveur d'une action de haut niveau pour assurer la protection de l'environnement. Nous estimons donc que l'intégration des politiques commerciales et environnementales, tant au niveau national qu'international, est de la plus haute importance pour soutenir le développement durable. Cela est essentiel, compte tenu notamment du rythme rapide de la mondialisation et d'une nouvelle libéralisation du commerce, des services et des investissements. À ce titre, il importe en outre de prendre en considération les problèmes des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays à économie en transition. De plus en plus de pays adoptent des normes environnementales plus strictes et l'Organisation mondiale du

commerce, notamment, doit donc veiller à ce que des normes moins élevées ne servent d'instruments pour un commerce inéquitable.

Le développement durable ne peut pas être réalisé en l'absence d'arrangements internationaux appropriés concernant les institutions. À mon avis, il y a deux grands aspects des questions institutionnelles auxquels il faut s'attaquer d'urgence : comment unifier le système mondial de gestion des affaires publiques et comment renforcer les activités opérationnelles afin de mobiliser l'ensemble du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre d'Action 21.

L'environnement mérite de faire l'objet d'arrangements institutionnels qui offrent un cadre législatif et des activités de suivi. Ceci ne peut être réalisé qu'au moyen d'un système unifié intégrant toutes les dimensions de la gestion de l'environnement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement étant l'institution principale dans ce domaine.

En ce qui concerne les activités opérationnelles des Nations Unies, l'amélioration de la coordination, voire l'intégration à la fois au niveau des pays et du Siège, est indispensable pour rendre plus efficaces les activités de développement durable. Dans certains pays, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) joue déjà un rôle de premier plan en encourageant l'élaboration de plans d'action nationaux sur l'environnement.

J'aimerais voir le PNUD devenir la source principale de financement des projets en cours relatifs à l'environnement et le voir s'attacher de plus en plus à la mise en oeuvre du programme Action 21 et à la réalisation de ses objectifs.

La Finlande estime en outre qu'il est essentiel de réapprovisionner le Fonds pour l'environnement mondial. Pour notre part, nous sommes prêts à accroître notre contribution au Fonds, à condition que les charges soient partagées comme il convient.

Outre le système des Nations Unies, les institutions qui financent des activités de développement international jouent un rôle décisif dans la mise en oeuvre d'Action 21.

Le financement du programme Action 21 dans les pays en développement nécessite des ressources intérieures et extérieures, ainsi que des fonds publics et privés. La Finlande est prête à partager cette responsabilité. Dans une décision adoptée l'année dernière, notre gouvernement s'est également engagé à affecter un pourcentage accru des futurs

fonds d'aide publique au développement au secteur de l'environnement et à la réalisation des objectifs d'Action 21. Cela inclut également des ressources additionnelles pour le transfert de technologie. De plus, nous sommes prêts à aider les pays en développement à honorer l'ensemble des engagements qu'ils ont pris envers l'environnement.

Ces cinq dernières années ont prouvé que la philosophie sous-jacente du rapport de la Commission Brundtland a toujours raison d'être. L'environnement et le développement sont encore plus étroitement liés. Nous sommes particulièrement inquiets de constater que la plupart des indicateurs signalent une dégradation de la situation de l'environnement mondial. Un avenir meilleur dépend d'une véritable volonté politique. Si nous voulons que Rio + 10 marque un tournant décisif, nous devons redoubler d'efforts.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'environnement et de la coopération pour le développement de la Finlande, de sa déclaration.

M. Pekka Haavisto, Ministre de l'environnement et de la coopération pour le développement de la Finlande, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Costas Petrides, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de Chypre.

M. Costas Petrides, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de Chypre, est escorté à la tribune.

M. Petrides (Chypre) (*interprétation de l'anglais*) : En 1992 à Rio de Janeiro, nous nous trouvions à une croisée des chemins décisive. Nous y sommes toujours.

Notre environnement continue d'être traité comme un bien de consommation jetable et propre à être exploité. Les modes de vie non durables n'ont pas changé, la recherche incessante d'abondance se poursuit, la demande excessive de ressources naturelles n'a pas ralenti. Les promesses de changements fondamentaux ne se sont pas matérialisées. L'accès des pays démunis aux ressources financières, technologiques et au savoir-faire, n'est toujours pas assuré comme il convient. La pauvreté et les problèmes connexes demeurent. Le processus politique est toujours éloigné des peuples et de leurs aspirations légitimes.

Naturellement, nous ne saurions oublier les facteurs positifs de l'équation. La nécessité du changement s'est étendue partout. La fin de la guerre froide, l'adoption du nouvel accord au titre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, et l'entrée en vigueur des Conventions sur la diversité biologique, sur les changements climatiques et sur la lutte contre la désertification représentent pour nous de nouvelles possibilités. De nouveaux partenariats ont vu le jour. La préoccupation pour l'environnement est sortie de l'obscurité pour devenir directement celle des dirigeants politiques. Les initiatives des communautés de base prolifèrent. Les peuples ne se contentent plus d'être marginalisés.

Les réalisations et le potentiel de ce qui a été accompli jusqu'à présent ne peuvent être passés sous silence. Mais on ne peut non plus nier que nous n'avons pas encore remplacé la croissance inégale par le développement durable. Jusqu'à présent seuls les contours ont été aplanis. Nous devons faire plus, beaucoup plus.

Toutes les définitions du développement durable comprennent une responsabilité collective intergénérationnelle et intragénérationnelle, ainsi qu'une responsabilité nationale, régionale et internationale. Au plan national, tous nos pays devraient souscrire, dans la pratique, avec une volonté politique forte et durable, aux principes du développement durable. Cela ne peut être obtenu qu'au moyen d'un système caractérisé par l'établissement approprié de priorités, la crédibilité, l'applicabilité, un pluralisme accentué, l'obligation redditionnelle, des perspectives à long terme et par une dépendance réduite à l'égard du transfert d'institutions. Surtout, on ne devrait pas permettre à la volonté collective du marché libre de continuer à engendrer des problèmes.

À Chypre, nous sommes guidés par l'Action 21 de Rio et par notre participation active à l'évolution du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, le Plan d'action pour la Méditerranée adopté à Tunis, et la Stratégie paneuropéenne de diversité biologique et paysagiste du Conseil de l'Europe. Entre autres mesures, nous avons ratifié la Convention sur la diversité biologique et décidé de ratifier la Convention sur les changements climatiques. Un plan d'action sur l'environnement a été adopté. Le point saillant du dernier plan pour le développement stratégique élaboré par mon pays est l'incorporation de la durabilité dans les politiques économique et sociale, et une nouvelle loi complète pour la protection de l'environnement a été rédigée.

Au plan régional, les grandes civilisations qui ont prospéré sur les rives de la Méditerranée ont eu des échan-

ges depuis l'aube des temps, en vivant côte-à-côte dans un réseau complexe. Nous avons progressivement établi des instances de dialogue et des instruments d'action. Chypre est honorée d'être associée en partenariat au Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement et aux processus de la Coopération euroméditerranéenne de l'Union européenne et d'environnement pour l'Europe. Ces initiatives sont des exemples brillants de ce qui peut être accompli lorsque les pays décident de s'acquitter de leurs responsabilités en tant que gestionnaires de l'environnement.

Dans ce contexte et comme cela a été adopté par la Commission méditerranéenne du développement durable, nos priorités régionales en matière de politiques de développement ont principalement trait à la gestion des régions côtières, à la sensibilisation et à la participation, à la gestion de l'eau et à l'intégration des préoccupations environnementales en amont. Nous avons également réaffirmé notre attachement au renforcement du rôle des institutions chargées de l'environnement et du développement durable.

Au plan international, nous devons oeuvrer ensemble pour assurer une transition politique vers la complémentarité des objectifs, qui est essentielle dans la recherche de l'éthique transnationale de mutualisme dont on a tant besoin et qui nous échappe encore. À cet égard, il ne faut jamais oublier que l'environnement et les droits fondamentaux de l'homme sont indivisibles. Le droit à un environnement de haute qualité a été, après tout, reconnu en tant que droit de l'homme par la Déclaration sur le droit au développement, adoptée par l'Assemblée générale en tant que résolution 41/128. La notion de développement durable lie également le droit à la souveraineté permanente sur les richesses et ressources naturelles au droit à un environnement sûr, exempt de menaces externes à la sécurité, comme cela a été déclaré notamment dans le communiqué des chefs d'État de l'Alliance des petits États insulaires publié à l'issue du Sommet de la Barbade de 1994.

Chypre sait très bien comment l'agression et l'occupation peuvent entraîner d'immenses souffrances humaines, la destruction des ressources économiques et des dégâts irréparables à l'environnement, qui ont des incidences directes sur l'exercice de presque tous les droits de l'homme. Nous sommes profondément préoccupés par les plans de construction d'une centrale nucléaire côtière dans une région à haut risque sismique en face de nos côtes septentrionales.

Nous devons également mettre beaucoup plus l'accent sur les dimensions sociale, culturelle et humaine du déve-

loppement durable, en accordant la priorité à l'élimination de la pauvreté et à l'urbanisation et aux problèmes qu'elle entraîne. Pour ce faire, il faut sans s'attaquer efficacement aux inégalités internationales et apporter un appui technique et financier approprié, aux plans bilatéral et multilatéral, à l'aide de fonds tant externes qu'internes. Nous devrions également orienter le système économique international et le mettre au service des véritables besoins des peuples ainsi que concilier la compétitivité commerciale et la protection de l'environnement dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Pour ce qui est des structures institutionnelles internationales, notre objectif fondamental devrait être de parvenir à un consensus sur un système suffisamment efficace pour apporter une médiation stratégique entre des demandes concurrentes et conflictuelles, assurer une coordination intersectorielle, aider à définir plus clairement les responsabilités et les rôles de chaque acteur, établir des liens pour que les politiques soient dûment intégrées et les objectifs communs convenus, et fournir un mécanisme efficace de mise en commun de l'information.

Nous avons peut-être suscité de grandes attentes à Rio mais, rétrospectivement, ce n'était pas une erreur. Rio a, en fait, modifié les coordonnées de notre destination finale, et cette session extraordinaire donne une nouvelle impulsion au processus que nous avons lancé à Rio. Grâce à un dialogue international franc tourné vers l'assentiment, nous avons recensé les problèmes, les points faibles et les inconvénients. À présent, on s'attaque aux conflits et aux choix difficiles et, même si la tâche n'est pas aisée, nous devons concilier des préoccupations divergentes. La sagesse conventionnelle nous dicterait peut-être de ne pas vouloir du jour au lendemain modifier le cours de l'histoire et de l'économie et que, malheureusement, le changement ne peut se faire que lentement. Toutefois, nous devons abandonner cette attitude routinière, car elle ne peut offrir aucune consolation aux milliards de personnes qui attendent des actes dès maintenant et qui exigent de nous qu'on accepte enfin la vérité fondamentale qui, apparemment, n'est pas encore évidente pour tout le monde : en restant sourds aux voix silencieuses d'un environnement qui se détériore, nous détruisons l'humanité; en restant sourds aux suppliques des enfants qui meurent de faim, nous perdons notre humanité.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de Chypre de sa déclaration.

M. Costas Petrides, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de Chypre, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Vilisoni Cagimaivei, Ministre du développement urbain, du logement et de l'environnement de Fidji.

M. Vilisoni Cagimaivei, Ministre du développement urbain, du logement et de l'environnement de Fidji, est escorté à la tribune.

M. Cagimaivei (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Aujourd'hui, cinq ans après la Déclaration sur l'environnement et le développement de Rio, et trois ans après le Programme d'action de la Barbade sur le développement durable des petits États insulaires en développement, la mise en oeuvre d'Action 21, en particulier pour les petits pays insulaires en développement comme Fidji, reste un défi considérable. Les perspectives et les réalités de chaque pays sont différentes de celles des autres mais, à Fidji, nous pensons que le développement économique et social et l'environnement sont des composantes interdépendantes du développement durable et qu'ils se renforcent mutuellement.

Ma délégation s'aligne intégralement sur la position de l'Alliance des petits États insulaires concernant les modalités de la Commission du développement durable pour l'examen du programme d'action de la Barbade.

Ma délégation estime que le développement économique est la composante la plus essentielle du développement durable et de la croissance d'ensemble. Le développement économique n'est pas seulement la base du développement social et d'une meilleure protection de l'environnement, mais il les renforce et les facilite. En tant que petit État insulaire en développement, nous estimons que le développement économique dans les pays en développement ne peut réussir que par la coopération internationale dans plusieurs domaines vitaux.

L'aide publique au développement (APD) est un de ces domaines. Une telle assistance nous aide à faciliter le développement social dans des secteurs essentiels tels que l'éducation, la santé, les communications et l'infrastructure de base, qui peuvent ainsi attirer l'investissement privé. Mais, malgré de nombreuses promesses et entreprises, l'APD a décliné en termes réels et cela a entravé les efforts de développement des petits États insulaires en développement. Nous prenons acte avec inquiétude du dernier rapport de l'Organisation de coopération et de développement

économiques qui indique qu'en 1996 le taux APD/PNB n'avait jamais été si bas depuis que les Nations Unies ont fixé il y a 30 ans l'objectif de 0,7 %. Cependant, nous voulons exprimer notre vive gratitude aux pays qui ont atteint l'objectif en 1996 : la Norvège, le Danemark, la Suède, la Finlande et les Pays-Bas, et nous demandons instamment aux autres États Membres d'atteindre cet objectif des Nations Unies.

Le commerce est un domaine décisif pour les efforts de développement durable des petits États insulaires en développement. La mondialisation est devenue le mot d'ordre pour tous les pays développés et en développement. L'intégration de notre économie dans l'économie mondiale est un fait que nous avons dû accepter, vu l'interdépendance accrue des économies des pays développés et en développement. Même si ces nouvelles dispositions visent à accroître la richesse mondiale, les petits États insulaires en développement, comme les Fidji, sont circonspects quant aux bénéfices attendus de ces changements du fait qu'ils requièrent une adaptation au rythme de la mondialisation, que nous le voulions ou non. Ils nécessitent des ajustements structurels, y compris des réformes des secteurs public et privé, le financement du fardeau de la dette extérieure et les possibilités d'accès aux marchés étrangers pour le commerce international. Il n'y aura jamais d'égalité des chances entre partenaires commerciaux inégaux, et la conséquence ultime en sera que les riches s'enrichiront davantage, et les pauvres s'appauvriront toujours plus.

Les pays du Pacifique, d'Afrique et des Caraïbes seront encore plus désavantagés une fois qu'ils auront perdu les préférences commerciales qui soutenaient leurs exportations, soit après l'expiration de la Convention de Lomé en l'an 2000. Ce sont là certains des obstacles auxquels nous nous heurtons dans la réalisation d'un développement durable.

Un autre domaine décisif du développement économique est le développement de l'industrie et des affaires que facilite l'investissement privé étranger. Ce développement accroît les emplois ainsi que les avantages sociaux pour la population. L'investissement privé étranger pour stimuler le développement industriel dans les petits États insulaires en développement a stagné au cours de ces dernières années, ce qui a eu pour effet de retarder le développement durable.

Malgré les difficultés que nous connaissons pour mettre en oeuvre Action 21, je voudrais dire catégoriquement que mon pays souscrit à la Déclaration de Rio et au Programme d'action de la Barbade. Je voudrais vous donner de brèves indications sur les programmes que nous mettons

en oeuvre pour répondre aux objectifs d'Action 21. Pour le développement social, mon gouvernement a fixé de hautes priorités afin de favoriser la promotion de l'individu dans les activités commerciales. À cet égard, le Gouvernement est guidé par plusieurs stratégies dont l'objectif est de renforcer le système d'enseignement, d'aider les personnes à créer leur propre entreprise, à obtenir des capitaux et à développer leurs compétences professionnelles. Mon gouvernement s'attache à réduire la pauvreté en offrant des possibilités lucratives aux démunis pour veiller à ce qu'ils aient accès aux possibilités d'emploi et d'autonomie et en mettant en place des filets de sécurité pour ceux qui sont particulièrement démunis.

S'agissant des forêts, plusieurs initiatives qui ont précédé ou suivi le Sommet de la Terre de 1992 ont porté sur une utilisation durable des forêts. L'examen du secteur des forêts aux Fidji et son incorporation dans le Plan d'action national des Fidji sur les forêts ont été réalisés, et des propositions ont été mises en oeuvre ou sont actuellement en cours d'exécution. Les principaux projets comprennent le nouvel inventaire des forêts naturelles; le projet de forêts entre les Fidji et l'Allemagne; le développement et la mise en oeuvre du code de conduite d'exploitation forestière; la mise en place d'un code de conduite régional sur l'exploitation forestière; l'adhésion à l'Organisation internationale des bois tropicaux; et le Projet de planification tactique des ressources forestières des Fidji, financé grâce à une aide de l'Australie.

Les Fidji lancent également un appel à cette instance pour que des mesures soient prises afin de veiller à la protection et à la gestion des stocks de poissons aux niveaux national, régional et international, la pêche étant l'une des ressources précieuses pour le Pacifique Sud. D'après les études de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la plupart des stocks de poissons commercialement rentables sont en baisse, ce qui préoccupe notre gouvernement, notre mode de vie dépendant des pêches et d'autres ressources marines. Mon gouvernement est pleinement conscient des opérations de pêche qui excèdent les limites écologiques de l'océan et qui portent atteinte au tissu complexe de la vie marine, laquelle fait de la mer un élément essentiel du système d'entretien de la vie de notre pays mais aussi de la planète.

Mon gouvernement procède actuellement à l'élaboration d'un texte législatif intégré et consolidé sur l'environnement et la gestion des ressources : la Loi sur le développement durable. Compléter ce texte est l'une des grandes priorités aux Fidji car notre développement effectif et durable à long terme en dépend. En outre, avant d'être

approuvés, tous les nouveaux projets d'investissements devront donner lieu à une évaluation de leur impact sur l'environnement.

L'adhésion des Fidji à la Déclaration et à la Plateforme d'action de Beijing indique qu'elles reconnaissent l'importance de faire participer pleinement les femmes au programme de développement durable. Les travaux en cours comprennent des projets de microentreprises pour aider les femmes à accéder à des activités lucratives, pour promouvoir l'épargne, améliorer les conditions de vie et créer des emplois de travailleuses indépendantes pour les femmes afin de faciliter leur intégration dans le secteur commercial.

Nous nous félicitons de l'assistance financière qui nous a été fournie pour mettre en oeuvre des projets nationaux de développement durable, comme l'initiative Capacité 21, par le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Union européenne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds mondial pour la nature, le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud et la Banque asiatique de développement. Cependant, les Fidji pensent qu'il faut revoir le rôle que jouent certaines de ces organisations dans l'assistance aux petits États insulaires en développement, comme les Fidji, et les priorités qu'elles se fixent à cet égard.

Pour terminer, j'ajouterai qu'il y a encore beaucoup à faire pour rendre opérationnels et concrétiser pleinement les résultats d'Action 21. Nous demandons une coopération internationale, y compris l'assistance des institutions de l'Organisation des Nations Unies, car sans assistance technique et financière nos efforts aboutiront à un développement déséquilibré qui pourrait entraîner de graves conséquences pour les générations présentes et futures de Fidji. Pour mon pays, la voie du progrès passe par le renforcement des activités menées en faveur du développement durable et par une prise de conscience accrue de l'opinion publique grâce à l'éducation et d'autres moyens, afin que la mise en oeuvre d'Action 21 devienne une réalité qui bénéficiera à l'ensemble de la population.

Naturellement, il reste encore un long chemin à parcourir, et j'espère que notre présence à cette session extraordinaire et notre partage de l'expérience des autres pays nous offriront des moyens novateurs de résoudre les problèmes du développement durable.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre du développement urbain, du logement et de l'environnement de Fidji de sa déclaration.

M. Vilisoni Cagimaivei, Ministre du développement urbain, du logement et de l'environnement de Fidji, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Tawfiq Kreishan, Ministre des affaires municipales et rurales et de l'environnement et membre du Parlement de Jordanie.

M. Tawfiq Kreishan, Ministre des affaires municipales et rurales et de l'environnement et membre du Parlement de Jordanie, est escorté à la tribune.

M. Kreishan (Jordanie) (*interprétation de l'arabe*) : Qu'il me soit permis d'emblée de transmettre à l'Assemblée générale les salutations de S. M. le Roi Hussein du Royaume hachémite de Jordanie, que des obligations antérieures ont empêché de venir ici, comme il le souhaitait, à l'occasion de cet important rassemblement international. Je voudrais également transmettre les salutations de S. A. R. le Prince héritier Hassan Ben Talal et ses meilleurs voeux de succès à cette historique session extraordinaire dans sa recherche d'une approche stratégique de la protection de l'environnement mondial.

Permettez-moi également d'exprimer mes sincères remerciements au système des Nations Unies et aux pays et organisations participants pour les grands efforts qu'ils ont déployés afin de préparer cette historique session extraordinaire, qui se tient au moment où les problèmes environnementaux s'aggravent et que des pressions sont exercées sur les ressources naturelles de nombreux pays qui s'efforcent de réaliser le développement et d'améliorer leur qualité de vie.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a jeté les bases d'un partenariat mondial dont le but est de mettre les peuples et les nations sur la voie du développement durable. La Conférence concluait que l'environnement, l'économie et le développement ne pouvaient être envisagés séparément. La Déclaration de Rio publiée à l'issue de la Conférence soulignait les principes fondamentaux que les pays devaient adopter comme base de leurs décisions et politiques futures en matière de développement afin de bénéficier d'une participation internationale ayant pour objet de créer un lien entre la qualité de l'environnement et une économie saine pour tous les peuples du monde. Le programme Action 21 est réellement la principale face motrice de toutes les composantes du développement durable. Les pays qui ont participé à la Conférence de Rio ont convenu de la façon dont le développement devait

s'effectuer à l'avenir sur des bases sociales et environnementales pour en assurer la durabilité.

La Jordanie encourage depuis longtemps le développement durable et a beaucoup œuvré pour gérer les problèmes liés à l'environnement et pour sensibiliser davantage l'opinion publique à l'environnement et à l'importance d'en préserver les composantes de base. Le Gouvernement jordanien s'est efforcé de renforcer les relations du Royaume avec d'autres pays, ainsi qu'avec les organisations internationales et régionales, pour les questions liées à la protection de l'environnement et à l'adhésion aux trois Conventions résultant du Sommet de la Terre : respectivement la Convention sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification.

Le Gouvernement jordanien a adopté plusieurs mesures inspirées des décisions de la Conférence de Rio. L'une des plus importantes est celle qui prévoit un cadre juridique pour la protection de l'environnement et l'institutionnalisation des mesures environnementales à travers la création d'une institution publique pour la protection de l'environnement, qui aurait tout pouvoir de veiller à la protection de toutes les composantes de l'environnement, la conservation des ressources et le contrôle de la pollution. Nous avons également créé un Conseil supérieur de la protection de l'environnement, qui sera chargé de l'application des politiques environnementales faisant le lien entre les questions liées à l'environnement et le développement. Tout cela est réalisé au titre d'une loi promulguée en 1995 par le Parlement jordanien, qui traduit une vision générale et contemporaine.

Ayant écouté les déclarations faites par d'autres chefs de délégation, j'accorde pour ma part une grande valeur à la proposition faite par les chefs des pays industrialisés qui ont indiqué qu'ils étaient pleinement conscients des problèmes que posent la conservation et la protection de l'environnement ainsi que de leurs responsabilités à cet égard. Je voudrais également souligner le ton positif des déclarations qu'ont faites les dirigeants à propos de la protection de l'environnement, non seulement sous l'angle des pays industrialisés, mais sous l'angle de la planète dans son ensemble, en incluant les problèmes environnementaux que connaissent les pays en développement.

Dans ce contexte, je me demande comment les pays en développement peuvent participer à la recherche de solutions pour les problèmes environnementaux et leur accorder une priorité dans les programmes nationaux tandis qu'ils ploient sous le poids de la dette. L'étendue de cette dette est

telle qu'elle absorbe la plus grande partie des revenus qu'ils tirent du développement. En conséquence, au nom de mon gouvernement, j'appelle la communauté internationale et les pays créanciers en particulier à envisager sérieusement les moyens d'aider les pays endettés en éliminant ou en allégeant leur endettement, afin qu'ils puissent participer efficacement à la prise de mesures sur des questions mondiales comme l'environnement.

La Jordanie, qui supporte depuis les cinq dernières décennies des courants migratoires forcés, a mené à bien des projets sur l'environnement et a ratifié et mis en oeuvre les trois Conventions internationales issues de la Conférence de Rio de 1992. Voici quelques exemples des mesures prises par la Jordanie.

Premièrement, une étude nationale sur la diversité biologique et la planification a été menée en vue de mettre au point une stratégie et un plan de travail pour la diversité biologique et d'augmenter et d'étendre les réserves naturelles en Jordanie. Deuxièmement, une étude nationale sur l'émission des gaz à effet de serre a été effectuée dans le but d'adopter une politique nationale sur la limitation des émissions de ces gaz. Troisièmement, un comité national a été formé pour lutter contre la désertification aux fins d'élaborer une stratégie nationale sur la désertification. Quatrièmement, un programme Action 21 national a été lancé, fondé sur le plan d'action national pour l'environnement. Cinquièmement, des comités supérieurs de coordination pour les organisations non gouvernementales de femmes ont été mis sur pied pour appliquer la Plate-forme d'action de Beijing visant à faire participer les femmes au développement durable. Sixièmement, une stratégie a été adoptée pour combattre la pauvreté et le chômage, et un dispositif de sécurité sociale a été élaboré à cet effet.

La Jordanie s'efforce constamment de renforcer aux niveaux national, régional et international les liens d'amitié et de paix entre les peuples du monde. Les efforts de la Jordanie à cet égard ont culminé dans la conclusion de plusieurs accords régionaux pour le bénéfice présent et futur des peuples de la région.

Au niveau panarabe, la Jordanie se conforme au document relatif à une action interarabe sur le développement durable, qui a été adopté par le Conseil des Ministres arabes responsables de l'environnement le 15 octobre 1992, à la suite de la Conférence de Rio. En Jordanie, nous estimons que ce document est une sorte de constitution complète et un compte rendu intégral de l'action interarabe, en particulier s'agissant des programmes de coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement

tels que les programmes en faveur de la lutte contre la désertification, l'accroissement de la zone verte, le contrôle de la pollution industrielle, ainsi que la sensibilisation à l'environnement, la prise de conscience et l'information dans la patrie arabe, de même que le programme de coopération sur les espèces menacées d'extinction (biodiversité biologique) et un programme sur l'établissement d'un système d'information intégré relatif à l'environnement.

La Jordanie ne s'en est pas tenue aux mesures que je viens d'énumérer dans le domaine de l'environnement. En Jordanie, pour agir davantage sur l'environnement nous avons un programme ambitieux, qui donne la priorité aux projets suivants.

Tout d'abord, nous avons considéré une planification générale pour préserver la région des terres agricoles afin de lutter contre la désertification et mettre en oeuvre un projet intégré pour la création d'une ceinture verte dans le Royaume.

Deuxièmement, nous sommes en train d'examiner la répartition démographique dans le Royaume en créant des villes industrielles pour encourager la migration des régions urbaines vers les régions rurales. Troisièmement, nous procédons à une étude visant à créer une usine de recyclage des déchets pour transformer les matières organiques en engrais et construire un incinérateur central doté de caractéristiques particulières eu égard à l'environnement, ce qui permet d'éliminer les déchets chimiques.

Réunis ici aujourd'hui, nous reconnaissons la responsabilité historique que nous partageons sur le plan universel à l'égard des générations futures dans la préservation d'un environnement mondial non pollué. Cette mesure de conservation peut être menée à bien grâce à la mise en oeuvre des principes de Rio, qui incluent la mondialisation et le partenariat international.

En Jordanie, nous croyons avoir fait intégralement notre part. Nous nous sommes attachés à appliquer les principes et les règlements de Rio malgré notre pénurie de ressources naturelles et la pression exercée sur celles qui sont disponibles. Nous honorons l'engagement qu'a pris la Jordanie d'assumer la tâche qui lui revient en tant que partenaire mondial au développement durable. Nous sommes un pays démocratique qui respecte les droits et les libertés de l'homme.

À cet égard, nous demandons à tous nos autres partenaires d'assumer leurs responsabilités et nous déclarons notre volonté de coopérer avec tous les pays et les organi-

sations internationales, tant gouvernementales que non gouvernementales, ainsi qu'avec les institutions spécialisées de l'ONU dans le cadre de la Charte des Nations Unies, et de respecter les principes et règles du droit international et de la souveraineté nationale pour réaliser un développement durable et d'assurer ainsi une vie meilleure aux générations présentes et à venir.

Une fois de plus je voudrais exprimer ma reconnaissance à cette conférence et lui souhaiter plein succès dans l'intérêt de nos peuples et des générations futures.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je demande aux orateurs restants de bien vouloir respecter la limite de sept minutes prévue pour la durée de leurs déclarations.

Je remercie le Ministre des affaires municipales et rurales et de l'environnement et membre du Parlement de la Jordanie de sa déclaration.

M. Tawfiq Kreishan, Ministre des affaires municipales et rurales et de l'environnement et membre du Parlement de la Jordanie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. George W. Odlum, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie.

M. George W. Odlum, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie, est escorté à la tribune.

M. Odlum (Sainte-Lucie) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis ici devant vous en tant que produit recyclé. Le peuple de Sainte-Lucie, lors d'élections récentes, m'a recyclé, du rang d'Ambassadeur je suis passé au rang de Ministre des affaires étrangères. J'espère que cela, d'une façon un peu curieuse, peut vous donner l'assurance que mon pays est attaché aux principes du développement durable.

En nous lançant dans cet examen et cette évaluation d'Action 21, il est essentiel que cette instance réalise que la chaîne de l'environnement est aussi solide que son maillon le plus faible. L'esprit de Rio nous hante, comme un mauvais rêve, lorsque nous nous rendons compte du dilemme des petits pays qui luttent pour atteindre les objectifs du développement en dépit des contraintes sévères du développement durable et de l'intégrité environnementale.

Face à ces problèmes, nous assistons aux fortes pressions d'une grande puissance qui pousse notre fragile industrie de la banane dans une concurrence plus féroce par le biais d'un règlement de l'Organisation mondiale du commerce, et ces pressions elles-mêmes forcent nos producteurs à étendre leur culture dans des réserves forestières et à utiliser nos sources d'eau pour créer des économies d'échelle. C'est là que l'esprit de Rio nous fait défaut, parce que les dispositions relatives aux ressources nouvelles et additionnelles pour financer le développement durable ne sont pas mises en oeuvre. Les pays développés doivent respecter l'engagement pris d'atteindre l'objectif des Nations Unies, à savoir allouer 7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. En outre, nous avons beaucoup parlé mais peu fait aux fins d'appliquer le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Nous sommes profondément conscients que, comme pour le concept de souveraineté, notre taille ne nous empêche pas d'assumer pleinement la responsabilité qui nous incombe de veiller à l'intégrité environnementale de la planète que nous léguons à la prochaine génération. Malgré les problèmes récurrents que posent les catastrophes naturelles — ouragans, tempêtes, crues de nos rivières et la montée menaçante du niveau de la mer — nous avons essayé de préserver l'esprit de Rio de bien des façons. Nous avons signé un accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement relatif à un projet de gestion intégrée des zones côtières pour la côte sud-est de l'île. L'objet de cet accord est de préparer un plan de gestion intégrée pour l'utilisation durable de cette côte. De même, nous avons mis en place un mécanisme pour réduire les conséquences de l'exploitation des sables des plages. Un plan complet de gestion et un système de zonage connu sous le nom de Zone de gestion marine de la Soufrière a été entrepris avec tous les utilisateurs des ressources et les autorités responsables. En outre, un ensemble complet de réglementations révisées des pêcheries est entré en vigueur en 1994 pour contrôler davantage l'utilisation des ressources des récifs.

Sainte-Lucie a cherché par la ratification de la Convention de Bâle en 1993 à se joindre à l'initiative mondiale tendant à contrôler les mouvements transfrontières et le déversement des déchets toxiques. Nous restons attachés au développement et à la mise en place de mesures de réglementation appropriées, telles qu'elles sont prévues dans le Programme d'action pour les petits États insulaires en développement.

Ces derniers efforts faits pour mettre en oeuvre l'Action 21 sont maintenant renforcés par le nouveau sentiment d'exaspération provoqué par le fardeau qui pèse sur les gouvernements dont la politique est orientée vers le bien-être des personnes. En tant que nouveau gouvernement, nous interprétons notre mandat écrasant comme incluant non seulement les jeunes de cette génération mais également la vie des enfants des générations futures sur cette planète. Nous considérons que l'alimentation, l'eau et les logements sont des besoins élémentaires et essentiels des peuples de la planète. Ils ont le pouvoir de les satisfaire. Il faut éviter toute arrogance qui pourrait nous amener à les considérer comme des faveurs octroyées par des gouvernements bienveillants.

Les peuples des Caraïbes sont maintenant contraints de passer d'un état de dépendance de la production de produits primaires, avec des termes de l'échange en déclin inéluctable, à une source plus diversifiée de revenus. L'industrie, le tourisme et l'industrie agroalimentaire sont les nouveaux domaines de la diversification. Bien qu'ils représentent une menace de pollution et de dégradation, nous devons rechercher toutes les possibilités d'améliorer la qualité de vie de nos peuples. Nous devons examiner ces options soigneusement afin de protéger nos écosystèmes et notre environnement. Pour y aboutir, il est impérieux de se lancer dans un système complexe d'éducation environnementale qui interprétera la qualité de vie dans un large contexte humaniste englobant les générations futures.

Sainte-Lucie et d'autres petits pays insulaires en développement assument la part qui leur revient pour faire progresser les objectifs d'Action 21. Nous exhortons les États plus développés à fournir l'appui nécessaire pour aider notre transition vers une économie moderne plus durable. Cette transition souffre du nouveau phénomène de la mondialisation, qui expose nos économies fragiles et vulnérables à une explosion complète de la libre concurrence. Le spectre de la pauvreté et du chômage planent toujours sur nos efforts de développement équilibré, et du fait de leur insensibilité les sociétés multinationales ne sont guère portées à tenir compte de notre statut de nouvel État.

C'est cette situation désespérée qui force les petits États insulaires à saluer les propositions tendant à créer des raffineries de pétrole et des stations de stockage en vrac, en dépit du danger que représentent les rejets d'hydrocarbure. C'est ce désespoir qui conduit nos producteurs de bananes à se lancer dans la pratique illégale de culture de plants de cannabis et autres substances illicites. Nous avons besoin du soutien ferme de cette Assemblée pour lutter contre les tentatives de décimer notre commerce de la banane à l'aide

des réglementations de l'Organisation mondiale du commerce.

Parfois il est dit que «la mort de tout homme est une perte personnelle». Dans le même esprit, nous devons soutenir ce proverbe : «la survie de tout homme, femme et enfant est un gain personnel».

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie de sa déclaration.

M. George W. Odlum, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de Sainte-Lucie, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rodney Williams, Ministre du tourisme, de la culture et de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda.

M. Rodney Williams, Ministre du tourisme, de la culture et de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda, est escorté à la tribune.

M. Williams (Antigua-et-Barbuda) (*interprétation de l'anglais*) : C'est dans le cadre d'un retentissement considérable, d'espoir illimité, d'un optimisme effréné et de promesses sans retenue d'un avenir meilleur que nos chefs d'État et de gouvernement se sont réunis dans ce paradis tropical de Rio de Janeiro, au Brésil, il y a cinq ans ce mois-ci, pour adopter un accord mondial, connu sous le nom d'Action 21, lequel renferme des stratégies en vue d'enrayer la dégradation de l'environnement et jette les fondements de mode de vie durable sur la planète.

Néanmoins, cinq années environ après cet événement riche et original, si nous posions aux populations du monde la question suivante —

«Du point de vue du développement durable, votre situation s'est-elle améliorée depuis cinq ans?» —

la majorité écrasante, je crains de le dire, répondrait un «non!» retentissant. Nous devons donc nous poser les questions suivantes : Quels sont exactement les points sur lesquels nous avons commis des fautes? Et qu'avons nous l'intention de faire au cours des cinq prochaines années pour promouvoir le développement économique et social tout en sauvegardant et protégeant en même temps l'environnement mondial?

Les peuples du monde exigent qu'il soit répondu à ces questions. Nous devons être tenus pour responsables du fait que les promesses faites à Rio n'ont pas été tenues. Car c'est dans ce lieu particulièrement hospitalier que nous étions censés avoir réalisé un tournant dans les négociations internationales relatives à l'environnement et au développement; le lieu où nous avons établi un équilibre équitable entre les impératifs économique, social et environnemental des générations présentes et futures; le lieu où nous avons jeté les bases d'un partenariat mondial entre pays développés et pays en développement ainsi qu'entre gouvernements et secteurs de la société civile, fondé sur une compréhension commune de besoins et d'intérêts partagés.

En tant que gouvernements, nous avons toutefois échoué collectivement pour ce qui est d'exploiter les promesses et les réalisations de Rio. Nous devons éduquer nos nations respectives au sujet du développement durable. Neuf personnes sur dix, que ce soit dans le monde développé ou dans le monde en développement, ignorent ce que cette notion signifie et comment elle les touche. Neuf personnes sur dix également comprennent mal, voire pas du tout, pourquoi la reconnaissance et l'action sont nécessaires. Nous ne leur avons pas fait comprendre qu'ils étaient des partenaires et qu'ils devaient être des partenaires dans ce processus du développement durable. Nous devons faire davantage et les aider à comprendre ce processus en leur dispensant une éducation par le biais des moyens d'information dans les écoles, des débats politiques et des exposés publics.

Tout en sachant que l'objectif de cette session extraordinaire n'est pas de renégocier l'Action 21, il me semble néanmoins très clair qu'il faut mettre à nouveau l'accent sur l'accord mondial qui est à l'origine du Sommet de la Terre. Tous les intéressés doivent annoncer ici et aujourd'hui que les engagements pris à Rio seront honorés dans les délais; qu'il est tout à fait improbable que la routine qui s'est établie puisse permettre d'aboutir au développement durable dans un proche avenir; et qu'un investissement accru dans l'être humain et le renforcement des pouvoirs de nos peuples, en particulier dans le domaine de l'éducation de base et des soins de santé, leur permettront de relever de façon créative les défis qui se profilent.

Les pays industrialisés doivent s'atteler à modifier leurs modes de production et de consommation pour sauver l'environnement mondial et aider les pays en développement comme le mien dans les efforts qu'ils déploient pour subvenir aux besoins élémentaires de leurs populations : éliminer la pauvreté et réaliser la croissance économique.

Ces tâches sont certes difficiles et l'ont été encore davantage du fait que le pourcentage de l'aide publique au développement, élément décisif des accords de Rio, est passé de 0,33 en 1992 à 0,27 en 1995. Ce qui est bien en deçà de l'objectif largement accepté de 0,7 % du produit national brut des pays industrialisés qui est nécessaire pour l'aide publique au développement.

Une inversion de cette tendance à la baisse est impérative si nous voulons pleinement mettre en oeuvre les dispositions d'Action 21, où il est reconnu que bien que le plus gros des ressources pour le développement durable doivent provenir des caisses d'un pays, l'aide extérieure sous la forme d'aide publique au développement constitue un pilier très important. Les contributions de ces deux sources permettent de tirer profit du partenariat qui nous offre un développement durable sur un pied d'égalité, dont bénéficie la planète mais aussi les pays bénéficiaires et, dans une plus large mesure, les pays donateurs.

Les pays bénéficiaires ont indiqué qu'ils étaient disposés à faire davantage avec moins de ressources et à mobiliser leurs ressources nationales et les capitaux privés pour financer une part équitable des coûts du développement durable. Mais en raison de la chute vertigineuse de l'aide publique au développement, le fardeau du développement durable est injustement assumé par les pays en développement, ce qui a anéanti le processus d'équilibre équitable qui avait été établi à Rio. Les capitaux privés, l'investissement étranger direct et les investissements boursiers prônés, jadis, comme la panacée pour le développement durable dans les pays en développement, n'ont permis qu'à quelques-uns d'entre eux d'en tirer des bénéfices sélectifs, lesquels ont échappé à la grande majorité des pays, en particulier aux pays africains. Une combinaison des flux de capitaux privés, des investissements étrangers directs et de l'allègement de la dette dans le cadre de mesures financières globales pourrait constituer une solution.

Outre ces préoccupations d'ordre mondial, je voudrais mettre l'accent sur certains domaines dont mon pays, Antigua-et-Barbuda, essaie de traiter en partenariat avec la communauté internationale, et auxquels il faudrait, en plus des engagements pris dans le domaine des changements climatiques, de la biodiversité, de la sécheresse et de la désertification, accorder une certaine priorité.

Comme les membres le savent, il existe 365 plages de sable blanc à Antigua-et-Barbuda. Son ciel bleu d'azur et ses eaux bleu vert, je suis fier de le dire, fournissent un cadre idéal pour des vacances. Toutefois, nonobstant la mer, le soleil et le sable, on comprendra la raison majeure qui

fait que la question des ressources en eau douce est si importante pour le développement durable de notre État insulaire jumelé. Alors que nombre de problèmes ayant trait à la quantité et à la qualité de l'eau peuvent être traités au niveau local, il faut établir un dialogue intergouvernemental sur les principes et les moyens qui conduisent à un accord mondial sur la viabilité des ressources en eau douce. Il faut également d'urgence un investissement international en des technologies rentables pour la conservation et la réutilisation sans risque de l'eau, de même que des transferts de technologie et des ressources aux pays, tels que le nôtre, qui ont une faible capacité pour faire face à la pénurie d'eau et à la pollution.

Étant tributaires de nos ressources côtières et marines, la mise en oeuvre du programme d'action adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 1995, visant à réduire la pollution marine d'origine tellurique, dont sont responsables les eaux usées, le pétrole, les nutriments et les déchets, ainsi que la cessation d'activités qui modifient matériellement et détruisent nos habitats marins, est importante pour notre développement durable. La protection de nos récifs de coraux est également de la plus grande importance.

En reconnaissant qu'une démarche intégrée du développement durable est nécessaire étant donné que les questions politiques, économiques, sociales et environnementales sont étroitement liées, nous ne pouvons pas sous-estimer le plein rôle que les femmes peuvent et doivent jouer dans la recherche du développement durable. À Rio, les femmes étaient considérées comme l'un des «plus grands groupes» dont la participation était nécessaire pour parvenir au développement durable. Par conséquent, pour nous, l'intégration des questions relatives aux femmes et la participation de celles-ci à la planification, à la mise en oeuvre et au suivi de l'évolution et de la gestion d'ensemble des programmes sont nécessaires au développement durable pour faire en sorte qu'elles en tirent parti. À cet égard, nous demandons aux donateurs au niveaux multilatéral et bilatéral d'appuyer davantage les organisations féminines des pays comme Antigua-et-Barbuda pour leur permettre de jouer un rôle actif dans le développement durable.

Nombre des problèmes auxquels se heurte notre pays sont endémiques pour les petits États insulaires en développement. À cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par la Commission du développement durable demandant à l'Assemblée générale de convoquer une session extraordinaire de deux jours en 1999 pour examiner la mise en oeuvre du Programme d'action adopté à la Barbade en 1994, à la Conférence mondiale sur le développement

durable des petits États insulaires en développement. J'espère que la communauté internationale saisira l'occasion que lui donne cette session extraordinaire pour mettre pleinement en oeuvre les dispositions du Programme d'action de la Barbade.

Je me félicite également de la désignation du Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant qu'organe principal des Nations Unies dans le domaine de l'environnement, et je salue les efforts déployés récemment pour réformer sa direction et lui permettre de devenir l'organe ayant autorité dans ce domaine.

Pour terminer, je voudrais redire que nous ne devons pas nous contenter ici de réaffirmer les engagements pris à Rio et les dispositions d'Action 21. Si nous voulons faire bien plus que de nous payer de belles paroles, nous devons agir dès maintenant pour examiner les moyens d'application, le transfert de nouvelles ressources financières importantes et supplémentaires ainsi que de technologies écologiquement rationnelles à des conditions privilégiées et libérales aux pays en développement. À cet égard, nous nous félicitons des efforts actuellement déployés pour veiller à ce que le Fonds pour la protection de l'environnement soit dûment reconstitué pour les trois prochaines années.

Le temps est précieux. Si nous voulons atteindre les objectifs de développement durable de Rio à tous les niveaux, nous devons nous engager collectivement à agir dès maintenant, non pas la semaine prochaine, non pas en l'an 2002, mais aujourd'hui. Le moment d'agir de façon durable est venu.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre du tourisme, de la culture et de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda de sa déclaration.

M. Rodney Williams, Ministre du tourisme, de la culture et de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais encore une fois lancer un appel aux orateurs pour qu'ils respectent la limite de sept minutes pour la durée de leur déclaration. Sinon, il ne sera pas possible à tous les orateurs inscrits sur ma liste de prendre la parole au cours de cette séance.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Soubanh Srithirath, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao.

M. Soubanh Srithirath, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, est escorté à la tribune.

M. Srithirath (République démocratique populaire lao) : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992, a suscité beaucoup d'espoir. Tout en soulignant le caractère inapproprié des approches traditionnelles de développement fondées sur les inégalités socioéconomiques entre les pays du Nord et du Sud, pour la première fois, les pays développés et les pays en développement s'étaient engagés à unir leurs efforts et leur volonté politique pour bâtir un partenariat global basé sur le principe des responsabilités communes mais différenciées, qui assurerait l'avenir sain de notre planète.

Depuis la mise en application des accords et engagements conclus à Rio, dans diverses parties du monde, des étapes importantes ont été franchies. Le concept du développement durable a été intégré aux politiques et programmes du développement national. Toutefois, nous devrions noter que des progrès réalisés depuis Rio sont loin de susciter l'optimisme. Les engagements des pays développés à réaliser volontairement l'objectif de 0,7 % de leur PNB pour l'aide publique aux pays en voie de développement n'ont pas été exaucés tant en volume qu'en termes réels. De même, le transfert de la technologie écologiquement rationnelle vers les pays en développement, à des termes concessionnels et préférentiels, demeure loin de se concrétiser. Dans ce contexte, dans l'intérêt commun et mutuel, à notre avis, les engagements d'accorder des ressources additionnelles et nouvelles et de transférer la technologie écologiquement rationnelle sont considérés comme nécessaires et cruciaux et devraient être réaffirmés si les pays en développement se doivent de pratiquer le développement durable.

La délégation lao attache une grande importance à l'élimination de la pauvreté à travers l'action nationale décisive ainsi que la coopération et l'assistance internationales. Néanmoins, nous pensons que tous les efforts entrepris en vue de réaliser ce but nécessitent un plus haut degré d'action et de concertation de la part de tous les pays du monde. Un certain nombre de questions clefs, à savoir les finances, le transfert de la technologie et l'élimination de la pauvreté dont nous avons fait mention plus haut, ont fait l'objet de débats depuis plusieurs années. Mais les résultats pratiques demeurent précaires. Puisque l'on est à mi-parcours de l'objectif fixé par Rio, ne serait-il pas impératif de faire montre encore une fois de notre volonté commune de mettre pleinement nos engagements en oeuvre afin d'imprimer un nouvel élan à ce processus du «consensus-building» en une phase opérationnelle orientée vers l'action?

Tout en soulignant le besoin d'opter pour une approche équilibrée et intégrée concernant les questions relatives à l'environnement et au développement, le Gouvernement lao, fidèle à son engagement, a élaboré un plan d'action national sur l'environnement qui met l'accent sur le développement du cadre institutionnel pour la préservation des ressources, tant dans les zones urbaines que rurales. Des progrès réels dans plusieurs domaines ont été enregistrés, le plus important étant la promulgation des lois régissant l'utilisation des terres, des eaux, des ressources forestières et des mines. Notre gouvernement a également pris des mesures importantes destinées à la pleine réalisation de l'objectif poursuivi, à savoir le renforcement du rôle de l'Organisation de la science, de la technologie et de l'environnement dans les grandes provinces et la création d'un groupe de travail interministériel chargé d'étudier les questions relatives à l'environnement ainsi que l'adoption d'un décret sur la protection de l'environnement.

En outre, le Gouvernement lao a pris part activement à la rédaction d'un plan d'action sur les forêts tropicales et aux travaux du Comité du Mékong qui se charge des questions touchant le développement durable ainsi que la gestion rationnelle des eaux et d'autres ressources connexes dans le bassin inférieur du Mékong. Tout récemment, mon pays est devenu État partie à la Convention sur le changement climatique, à la Convention sur la désertification et à la Convention sur la biodiversité, toutes considérées comme des réalisations majeures du processus de Rio.

Compte tenu du stade de développement du pays et des conditions de vie du peuple lao, notre gouvernement a identifié huit programmes prioritaires qui sont incorporés dans le plan de développement socioéconomique national d'ici à l'an 2000, dont l'objectif vise à améliorer le bien-être de notre peuple, à promouvoir la croissance économique et le développement durable et à faire sortir le pays de la catégorie des pays les moins avancés (PMA) vers l'an 2020. Pour ce faire, il s'avère aussi nécessaire d'accroître tous nos efforts en vue de la transformation structurelle de notre économie, du renforcement des capacités et du développement de l'infrastructure.

La richesse en ressources naturelles et en hydroélectricité est notre potentiel de développement que nous tenons à exploiter afin de créer des sources durables de revenus directs pour notre peuple. Dans ce contexte, un projet hydroélectrique d'une grande envergure, qui doit être prochainement développé, fait actuellement l'objet de consultations publiques, et ce, dans le but de fournir toutes les informations disponibles, de prendre en compte des normes internationales, de réduire l'impact sur l'environne-

ment et de tirer le maximum de profit pour notre peuple, en particulier les plus démunis.

Rio a soulevé beaucoup d'espoir et d'expectative. Cependant, il y a encore un long chemin à parcourir, car tant de problèmes et de difficultés subsistent toujours. La volonté politique de toutes les parties concernées est un facteur décisif pouvant mener à la mise en oeuvre d'Action 21. Pour sa part, la République démocratique populaire lao voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer son engagement ferme à ce processus et pour dire qu'elle fera tout son possible afin d'apporter sa modeste contribution aux efforts de la communauté mondiale visant à transformer cette planète Terre en un espace plus verdoyant où vivre.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao de sa déclaration.

M. Soubanh Srithirath, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration de S. E. M. David Peleg, Président de la délégation israélienne.

M. David Peleg, Président de la délégation israélienne, est escorté à la tribune.

M. Peleg (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Israël est un petit pays aride n'ayant ni grandes étendues, ni ressources naturelles, ni grandes ressources en eau. Durant les cinquante années ayant suivi sa création, Israël a appris d'expérience l'importance d'un développement contrôlé de nature à préserver l'environnement et ses richesses. Cette expérience nous a guidés pendant de nombreuses années avant que le concept de développement durable n'ait été adopté universellement et nous a permis d'être considérés comme l'un des pays développés du monde.

De sa propre initiative, et avant la décision internationale d'appliquer ce qu'on appelle les «principes des forêts», Israël a fait en sorte que le reboisement soit la pierre angulaire de ses efforts pour cultiver et remettre en état sa terre, pour en développer les zones arides, combattre le déboisement, préserver les espèces indigènes et même influencer les schémas climatiques. En fait, il a consacré 20 % de ses terres à la création de parcs nationaux et de réserves natu-

relles. Cette vaste activité aux multiples facettes n'était pas motivée par des considérations commerciales mais découlait en fait de son attachement à l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie des habitants.

Israël a signé les trois traités mondiaux sur l'environnement issus du Sommet de Rio, et il continue d'en intégrer et d'en appliquer les principes dans ses politiques et institutions nationales. De même, il s'est attaché à mettre en oeuvre la vaste majorité des traités sur l'environnement qui ont été adoptés par la communauté internationale. Il s'emploie activement à intégrer les principes du développement durable, consacrés dans Action 21, dans sa stratégie nationale d'ensemble pour le développement durable.

Toutefois, nous pensons que les progrès réalisés au niveau d'Action 21 et des traités sur l'environnement ne dépendent pas seulement de leur mise en oeuvre par le biais des programmes nationaux. Une coopération internationale sans entrave est un élément indispensable à tout développement réel et durable, car les problèmes et, en fait, leur solution dépassent les frontières et autres barrières artificielles imposées par l'homme.

C'est fort de cette conviction qu'Israël s'attache depuis plus de 40 ans à partager avec tous les pays l'expérience unique qu'il a acquise sur une variété de questions concernant le développement durable, y compris l'utilisation de l'énergie solaire, la réutilisation et le recyclage des eaux usées urbaines et industrielles et à tirer les leçons des expériences des autres. L'an dernier encore, plus de 4 000 stagiaires du monde entier ont suivi nos cours annuels de formation dispensés dans neuf langues différentes. De plus, pour lutter contre la menace globale de désertification et son exacerbation en raison des changements climatiques, la perte de la diversité biologique et le déboisement, Israël a récemment inauguré une École internationale d'études du désert, dont le but est de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines et de renforcer les capacités des pays en développement touchés par la désertification et la perte de la diversité biologique des terres arides.

Il va donc de soi que nos propres ressources limitées sont affectées au développement de notre environnement régional et sous-régional. En tant que pays méditerranéen, nous nous tournons vers les nations avec lesquelles nous partageons un rivage. Israël est un partenaire actif dans les activités de recherche et les projets conjoints destinés à mettre en valeur et à préserver la Méditerranée et son environnement et à la protéger contre la pollution dans le cadre de la Convention de Barcelone et du Plan d'action de la Méditerranée — dont le Maroc a accédé récemment à la

présidence — qui a prouvé pendant ces 20 dernières années que la coopération régionale est l'instrument le plus efficace pour protéger nos ressources communes.

Cela étant, nous contribuons à la fois au développement durable de nos côtes et à un projet trilatéral avec l'Égypte et Chypre, qui est destiné à protéger la Méditerranée orientale de la pollution par les hydrocarbures. Nous espérons que le processus de Barcelone, mené par les pays européens, encouragera également le développement durable dans la région méditerranéenne. En tant que membres de la Commission économique pour l'Europe, nous continuerons d'appuyer ses efforts destinés à aider les pays méditerranéens et les économies en transition.

À notre grand regret, nous n'avons pas encore pleinement mis à profit toutes les possibilités de coopération avec nos plus proches voisins. Le processus de paix au Moyen-Orient est destiné à créer une plate-forme politique, sans laquelle il sera impossible d'établir tout développement fondé sur la coopération dans notre région et de donner simultanément les moyens mêmes de cette coopération par les voies bilatérales et multilatérales des pourparlers. Cependant, en dépit de la mobilisation admirable de la communauté internationale et des institutions des Nations Unies à cet égard, il nous reste à convaincre certains de nos voisins de la nécessité d'entreprendre des efforts conjoints pour mettre en oeuvre le programme Action 21. La voie multilatérale empruntée par le processus de paix au Moyen-Orient, qui vise à identifier et définir les besoins communs de développement tout en mobilisant les ressources nationales, régionales et internationales, ne fonctionne pas efficacement en raison du refus de certains de nos voisins d'y participer et de l'intention d'autres d'utiliser cette voie comme moyen de pression sur Israël.

Les questions que pose l'environnement sont au premier plan du processus de paix pour que nous puissions nous efforcer d'utiliser et d'exploiter de manière durable les ressources naturelles dans la région au profit de toutes les parties concernées. Il faut comprendre que la paix et l'environnement sont interdépendants. La tendance au renforcement de la coopération et de la confiance réciproque entre les peuples de la région est bénéfique pour l'environnement. La paix permettra de mettre en place des cadres régionaux et, partant, de préserver les ressources communes et d'en créer de nouvelles.

La déclaration de Bahreïn sur un code de conduite relatif à l'environnement pour les pays du Moyen-Orient, qui a été adoptée par la majorité des États de la région participant au groupe de travail multilatéral sur l'environnement,

représente une base solide pour faire progresser la coopération régionale dans ce domaine. De plus, nous avons été en mesure d'établir une certaine coopération avec nos voisins dans des domaines tels que la désertification, en entreprenant notamment des activités conjointes de lutte contre la désertification dans le cadre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Le projet commun de recherche récemment finalisé entre Israël, la Jordanie et les Palestiniens, qui porte sur les parties les plus arides de la mer Morte et de la région d'Arava, représente un bon exemple, qui mérite d'être suivi, d'une véritable collaboration et des possibilités de développement qui existent dans l'ensemble de la sous-région.

En fin de compte, on ne peut espérer voir progresser le programme Action 21 dans notre région que si les peuples qui y vivent reconnaissent que les possibilités de coopération offrent la seule chance de créer un avenir meilleur. Cette reconnaissance peut se réaliser si les dirigeants de la région se montrent sensibles aux aspirations de leur peuple. C'est pourquoi nous pensons qu'une plus grande ouverture et un esprit d'accommodement et de réconciliation offriront le moyen de parvenir à des progrès communs — voire à en garantir le succès — vers les objectifs de développement durable, qui dépassent des considérations politiques plus étroites. En même temps, le programme Action 21 perdra de son importance si les projets de développement portent uniquement sur les ressources naturelles et autres, sans prendre en compte l'habitat humain, qui doit être basé, d'abord et avant tout, sur le respect de la démocratie, des droits de l'homme et de la justice sociale.

L'excellent esprit de coopération qui a présidé à cette très importante rencontre favorisera une coopération mondiale, qu'il faudra faire en sorte de maximiser. C'est dans cet esprit qu'Israël a organisé une réunion internationale d'experts, la première de ce genre, pour identifier la synergie existant entre toutes les Conventions de Rio et d'établir des méthodes d'approche intégrée pour mettre en oeuvre ces instruments. Cette réunion a eu lieu en mars dernier à Sde Boker, au coeur du désert du Negev, à l'Institut de recherche sur les déserts de l'Université Ben-Gourion. Cette rencontre était organisée conformément à la politique mondiale de la Commission du développement durable, avec la coopération et la contribution du Programme des Nations Unies pour le développement, ainsi que des Gouvernements japonais, danois et norvégien.

Si nous apprenions à tirer profit de la synergie existant entre les divers instruments, il serait possible de faire progresser sensiblement les objectifs d'Action 21 aux

niveaux national et international. Cela aiderait aussi à promouvoir la coordination internationale qui s'impose entre les conventions, les institutions internationales et les autres acteurs concernés. Nous espérons que le processus entamé à Sde Boker deviendra un instrument important pour promouvoir un développement durable pour tous, en particulier les pays en développement.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la délégation israélienne de sa déclaration.

M. David Peleg, Président de la délégation israélienne, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, est escorté à la tribune.

M. Ricupero (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (*interprétation de l'anglais*) : La mondialisation en était encore à ses débuts lorsque plus de 100 dirigeants du monde se sont réunis à Rio, au premier Sommet de la Terre. Le message de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement était clair : la mondialisation ne devrait pas se limiter à l'unification sélective et exclusive des marchés. Rien, après tout, ne pouvait être plus mondial et plus important que l'avenir de la planète. Par conséquent, si l'on souhaite que les riches et les pauvres assument une responsabilité commune mais différenciée à l'égard de la planète, il faut satisfaire à une condition préalable : partager l'accès aux finances, aux marchés et aux technologies, sur une base équitable.

Ces cinq dernières années, malgré des progrès indéniables, certes, mais néanmoins modestes, nous n'avons pas rempli nos engagements dans le secteur décisif de l'équation du développement durable. Ayant présidé le Groupe sur les finances de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), je partage la déception qu'ont exprimée les intervenants qui m'ont précédé.

Les finances, une croissance générée par les exportations, les investissements et la technologie demeurent des composantes essentielles de la durabilité. Si nous ne plaçons pas les questions économiques du développement au titre de

nos priorités, le développement durable restera un vœu pieux pour l'écrasante majorité des êtres humains.

Depuis Rio, la mondialisation et la libéralisation ont renforcé les liens étroits entre commerce, investissement, technologie et développement durable et la nécessité de traiter ces questions de manière intégrée. De plus en plus, un meilleur rendement des ressources, un environnement mieux exploité et la génération de revenus, sont de plus en plus tributaires de l'expansion commerciale, de la promotion de l'investissement et du dynamisme technologique. L'égalité des chances sur les marchés commerciaux, l'accès à des technologies écologiquement rationnelles viables, et le transfert de celles-ci, de même que les incitations à l'investissement, constituent les éléments essentiels d'un développement durable.

Le monde, aujourd'hui, n'est plus ce qu'il était en 1992. La dynamique de la mondialisation de l'économie a modifié certaines des prémisses sur lesquelles le programme Action 21 avait été construit, comme en témoigne d'ailleurs la croissance spectaculaire de l'investissement étranger. Il y a sept ans à peine, l'aide publique au développement dépassait de 30 % les investissements étrangers directs dans les pays en développement. Aujourd'hui, ce rapport s'est modifié de façon frappante : les investissements étrangers directs dépassent l'aide officielle au développement de plus de 300 %, ce qui a conféré un rôle de premier plan aux marchés.

Livrés à eux-mêmes, cependant, ces marchés ne peuvent résoudre les problèmes que pose le patrimoine mondial, une réalité reconnue par l'émergence des mouvements environnementaux internationaux. La coopération est le seul moyen de pallier les lacunes et les échecs du marché, en particulier en utilisant des mécanismes de ce marché qui privilégient les incitations et les traitements préférentiels.

La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) s'attache à définir des mesures concrètes propices à l'utilisation du commerce et de l'investissement en tant qu'instruments pour promouvoir un environnement meilleur. Nous avons également pris des initiatives afin que les conventions sur les changements climatiques et la diversité biologique soient opérationnelles d'un point de vue économique, d'abord en créant des mécanismes de marché permettant de réduire les niveaux de dioxyde de carbone et de générer de nouvelles ressources financières pour les pays en développement, et, ensuite, en oeuvrant avec les gouvernements, l'industrie privée ainsi que les communautés locales et autochtones afin de contri-

buer à créer un marché viable qui permette aux pays en développement de tirer des revenus acceptables de leurs ressources génétiques.

Il est toutefois essentiel d'assortir ces mécanismes de politiques destinées à gérer et à orienter le processus dans la bonne direction. La mondialisation, nous le savons, est le résultat de choix politiques délibérés. De plus, les dirigeants aujourd'hui ont le choix. Les marchés ne constituent pas une fin en soi, mais sont plutôt des instruments dont dispose la société. Ils doivent servir un objectif. Nul objectif ne devrait s'imposer davantage que celui qui permettra de susciter espoirs et opportunités pour des millions de personnes qui sont exclues du marché mondial et auxquelles font défaut les éléments indispensables pour affronter la concurrence à armes égales?

Il convient de reconnaître que nous n'avons pas encore trouvé la formule magique permettant de réconcilier les forces créatrices de l'entrepreneuriat privé avec les besoins des populations défavorisées et les exigences des générations futures. Des initiatives récentes en faveur de l'Afrique pourraient se révéler les premiers exemples encourageants de la façon dont la volonté politique peut mobiliser des forces du marché au service du développement durable, en offrant des incitations à la croissance, au commerce et à l'investissement.

Les enjeux sont importants. Il y a 50 ans, Albert Camus faisait remarquer que, pour la première fois dans l'histoire, l'humanité avait fait du suicide collectif une véritable possibilité. Aujourd'hui, la guerre nucléaire est peut-être une menace moindre qu'alors et le monde, fort heureusement, s'est vu épargner une explosion apocalyptique, mais il n'en reste pas moins qu'il appartient aux générations d'aujourd'hui et de demain de veiller à ce que le monde ne s'éteigne pas dans un râle d'agonie et que la vie ne disparaisse pas de la terre du fait de notre insouciance égoïste. Susciter l'unification de l'espace pour favoriser l'action et la coopération entre les êtres humains est le défi ultime de la véritable mondialisation à visage humain.

Tandis que nous nous approchons de la date de tenue de la première grande réunion sur le développement du prochain millénaire — la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui aura lieu en Thaïlande en l'an 2000 — notre organisation tient à renouveler son attachement à la réalisation de cet objectif.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de sa déclaration.

M. Rubens Ricupero, Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, est escorté à la tribune.

M. Mayor (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) (*interprétation de l'anglais*) : Nous n'avons pas tenu les promesses que nous avons faites à Rio il y a cinq ans. Aujourd'hui, la question qui se pose ici est de savoir si nous sommes prêts à prendre les décisions difficiles qui s'imposent et qui nous amèneront à changer rapidement et radicalement nos habitudes en termes de consommation d'énergie, de modes de transports urbains, ainsi qu'en termes de ressources et de compétences à mettre à disposition aux niveaux local et national pour préserver les ressources en eau et assurer le développement, analyser les sols, réduire la pollution marine et traiter les déchets. Aucune amélioration de l'environnement ne verra le jour s'il n'y a pas partout des gens ingénieux, de la plus petite communauté à la plus grande, à la poursuite de cet objectif. Ce sont des dizaines de milliers d'écemplois qu'il convient de créer.

Forts de cette conviction, l'UNESCO et la Fondation Cousteau ont créé, il y a cinq ans, une chaire d'écotechnologie. Le Commandant Jacques-Yves Cousteau vient de nous quitter. Son engagement et son esprit visionnaire resteront à jamais gravés dans nos mémoires. Je voudrais ici rendre un vibrant hommage à cet illustre champion de la protection de l'environnement, à cet éminent visionnaire et à ce fervent défenseur de la planète.

Sommes-nous vraiment prêts à nous attaquer aux problèmes des modes de production et de consommation non viables, à nous attaquer au problème de la pauvreté, cause de tant d'autres maux qui caractérisent notre monde asymétrique, à partager plus généreusement nos connaissances et nos ressources de toutes sortes, surtout nos ressources financières? Ou allons-nous tout simplement continuer à

vendre et acheter, couper et brûler comme auparavant? Si tel est le cas, il est à craindre que nous nous retrouverons ici dans cinq ans pour tirer le constat d'une situation inchangée.

La réalisation des objectifs d'Action 21 et des conventions sur les changements climatiques, la diversité biologique et la désertification exige une volonté nationale, laquelle doit être durable. Les engagements à prendre ne sauraient être conditionnés aux résultats d'élections. Les parlements — voix des peuples — doivent être les garants des promesses faites par les gouvernements au nom de leur nation. Parce que les problèmes dont nous traitons ici sont de nature complexe, les scientifiques doivent participer, avec les gouvernements, à la formulation des politiques de développement durable. Si nous voulons préserver l'avenir de nos enfants et petits-enfants, il faut nous assurer de la participation de tous les principaux groupes de la société, y compris de celui des organisations non gouvernementales.

La clef du développement durable, d'un développement autonome, se trouve dans l'éducation, l'éducation pour tous les membres de la société, grâce à de nouvelles modalités et technologies afin d'offrir à tous des occasions d'apprendre. Au travers de ses programmes d'éducation pour tous, l'UNESCO et ses partenaires du système des Nations Unies, notamment la Banque mondiale, se sont engagés dans une campagne mondiale dont l'objet est de rendre l'enseignement général accessible à tous, avec un accent particulier sur les femmes et les filles qui représentent 65 % de la population analphabète dans le monde, et dont l'autonomisation est décisive si l'on veut réduire les taux de fertilité.

Sommes-nous prêts, aux niveaux national et international, à procéder aux investissements requis? Nous devons investir dans l'environnement, dans l'éducation. Nous devons investir dans l'éducation parce qu'aujourd'hui nous pouvons dire que grâce en particulier à l'éducation et à l'accroissement des capacités, la croissance de la population a été ralentie, passant de 2,1 % par an au début des années 60 à 1,5 % en 1996.

Dans tous les pays, nous devons être prêts à réformer l'éducation pour promouvoir des attitudes et un comportement propices à une culture de la durabilité. Pour sa part, l'UNESCO a lancé en 1994 une initiative internationale, appelée Éduquer pour un avenir durable, incorporant l'éducation des populations et l'environnement, et a agi en tant que responsable en matière de développement durable dans les domaines de l'éducation et de la science au sein de l'ONU.

Il y a 50 ans, l'Organisation était à la base de la création de l'Union mondiale de la conservation. Depuis lors, elle a joué un rôle pilote avec ses partenaires de l'ONU et la communauté scientifique dans la mise au point de programmes scientifiques internationaux traitant de problèmes environnementaux et du développement de façon intégrée. Je citerai, notamment, la Commission océanographique intergouvernementale, qui accomplit un travail important sur les changements climatiques et la santé des océans, et qui est à l'avant-garde de la mise en place du Système d'observation mondiale des océans et des programmes scientifiques internationaux de l'UNESCO relatifs à l'eau douce ainsi qu'à l'homme et à la biosphère. De nouvelles initiatives interdisciplinaires ont été mises au point par notre Organisation à la suite du Sommet de Rio de 1992, notamment le Programme solaire mondial pour la période 1996-2005, qui encourage toutes les formes d'énergie renouvelable, dont le Président Mugabe, du Zimbabwe, et d'autres, comme le Premier Ministre de l'Italie, M. Prodi, ont déjà parlé.

Un mot encore sur un autre domaine dont s'occupe l'UNESCO. Tout développement humain est lié à la culture. Que nous considérions la culture comme un moyen de développement ou comme l'arbitre suprême de ce que nos objectifs en matière de développement devraient être, le développement, et en particulier le développement durable, doit toujours avoir une dimension culturelle.

L'UNESCO est fermement engagée à continuer à jouer le rôle qui lui incombe avec l'éventail le plus large possible de partenaires au sein ou en dehors du système des Nations Unies pour la mise en oeuvre d'Action 21 et des accords auxquels nous aboutirons à ce Sommet Terre + 5. Nous attendons des décisions et des investissements à long terme qui permettront de maximiser nos possibilités à cet égard. La prise de conscience qui est née à Rio doit maintenant, à tous les niveaux, de tous les peuples dans leur vie quotidienne aux décideurs, conduire les médias, les parlements, les organisations non gouvernementales et les associations de jeunes, en particulier, à se montrer résolus et à offrir leur participation. Il faut mobiliser la conscience du monde pour éviter d'autres reports et pour apercevoir, au seuil d'un siècle nouveau, la lueur d'espoir que le monde mérite.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de sa déclaration.

M. Federico Mayor, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est M. Eugenio Clariond Reyes, de la Chambre de commerce internationale, qui va prendre la parole au nom du Groupe principal du commerce et de l'industrie.

M. Eugenio Clariond Reyes, de la Chambre de commerce internationale, est escorté à la tribune.

M. Clariond Reyes (Chambre de commerce internationale) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, rendre hommage à la mémoire de Jacques-Yves Cousteau, pionnier de l'environnementalisme mondial, qui a consacré sa vie à mieux faire connaître et comprendre les océans.

C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole dans cette instance au nom du commerce et de l'industrie. Il y a cinq ans, suite à l'invitation de Maurice Strong, un groupe d'hommes d'affaires a présenté notre position à la Conférence de Rio. Jusque là, le commerce n'avait pas joué un rôle important dans les activités relatives au programme du développement durable.

Aujourd'hui, cinq années plus tard, il y a des changements considérables. Le secteur de la société que nous représentons se montre plus attaché au développement durable, et il y participe pour deux raisons principales.

Premièrement, nous avons mis au point la notion d'efficacité à la réunion de Rio. Ce qui veut dire que les déchets et la pollution sont dénués de sens d'un point de vue commercial. Nous devons chercher à éliminer ces maux pour des raisons commerciales et environnementales. Les résultats financiers s'améliorent lorsqu'on se montre efficace. La compétitivité dépend de la productivité des ressources. Aujourd'hui, selon un grand nombre de témoignages, être un bon citoyen équivaut à être un bon homme d'affaires.

En outre, le commerce est axé sur des objectifs. Le chapitre 30 d'Action 21 donne des directives pour atteindre les buts et répondre aux attentes du commerce. Je vais en examiner quelques-unes.

Pour promouvoir une production moins polluante, Action 21 recommande de reconnaître que la gestion dans le domaine environnemental est l'une des principales priori-

tés des entreprises. Et c'est de plus en plus le cas dans le monde des affaires. Nous avons toujours besoin d'une stratégie pour faire participer les petites entreprises, en particulier dans les pays en développement.

Action 21 recommande qu'on renforce les partenariats pour mettre en oeuvre les principes du développement durable. Le Conseil mondial du commerce pour le développement durable a créé des groupes régionaux et nous sommes en train de conclure de nouveaux accords novateurs avec le milieu universitaire. Je suis ici aujourd'hui non seulement en tant qu'homme d'affaires, mais également en tant que promoteur du développement durable à l'Institut de technologie de Monterrey.

Action 21 recommande l'utilisation d'instruments économiques là où les prix des biens et services prennent en compte le coût environnemental. Il faut d'urgence changer de cap. Aujourd'hui, la fiscalité pèse sur le travail et sur la création de la richesse. De même, les subventions allouées à l'agriculture, à la gestion de l'eau et des carburants sont énormes. Nos sociétés finiront par faire face à un chômage structurel croissant accompagné d'un gaspillage immense d'eau, de carburant et de ressources naturelles. Il faut mettre fin à cette situation insensée, même si cela est politiquement difficile.

Action 21 recommande également qu'on adopte et qu'on rende compte des codes de conduite sur les pratiques environnementales.

Aujourd'hui, l'application de la norme 14 000 de l'Organisation internationale de normalisation commence à être décisive. Nous devons mettre l'accent sur l'emploi de ces normes et d'autres.

En comparant ces objectifs d'Action 21 avec les performances commerciales, on pourrait conclure qu'il y a eu des progrès. Mais la route reste longue. Je suis optimiste, car je crois que nous avons les moyens d'assumer nos responsabilités et d'assurer un avenir viable.

Pour moi, il y a deux principes essentiels dans la vie : on doit se réjouir des réalisations, puisqu'elles sont importantes pour susciter nos pulsions et notre enthousiasme; et nous ne devons jamais renoncer, mais continuer à rechercher un avenir meilleur.

Cinq années après Rio, il y a dans le commerce des réalisations à célébrer, mais il y a aussi un défi immense et stimulant qui n'appelle pas uniquement une production moins polluante. Lorsque j'y pense, en tant qu'homme, père

et homme d'affaires, je suis submergé par les responsabilités que la poursuite de ce rêve entraîne.

La population mondiale continue de croître à un taux annuel de 1,48 %. Aujourd'hui, il y a 400 millions de personnes de plus que lors de la réunion de Rio. Non seulement ces personnes ont besoin de manger, mais elles ont également besoin d'éducation et de formation. Elles ont besoin de logement, d'emploi et d'espoir pour l'avenir. Une grande partie de la croissance de la population a lieu dans les pays les moins scolarisés et les moins développés, où il y a le moins de possibilités de dégager des ressources financières. Dans mon pays, le Mexique, 60 % de la population a moins de 23 ans. Nous avons du mal à satisfaire les besoins éducationnels de cette couche de la population, ce qui est essentiel pour veiller à un avenir meilleur.

Nous ne devons pas retarder la prise de décisions intelligentes pour veiller au contrôle de la croissance de la population. Dans certaines religions, l'interruption de grossesse est un péché, et quiconque pratique le contrôle des naissances, affirme-t-on, finira en enfer. De quoi donc parlent-ils? Il n'est de pire condamnation que la façon dont ils vivent aujourd'hui — privés des nécessités humaines les plus essentielles; vivant dans la pauvreté, la pollution et la faim; vivant malades et ignorants. Ils sont déjà en enfer — comment pourraient-ils être plus mal?

Jusqu'à présent, la mise en oeuvre d'Action 21 a été placée sous la responsabilité des ministres de l'environnement dans les pays membres ou non de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE). Mais les ressources et les instruments fiscaux, économiques et commerciaux sont entre les mains d'autres entités, ministères des finances ou cabinets économiques, mais à l'exclusion généralement des autorités chargées de l'environnement.

La responsabilité du développement durable doit également être assumée par les autorités économiques gouvernementales. Tout programme qui ne corrigerait pas cette contradiction serait inutile.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie M. Eugenio Clariond Reyes, de la Chambre de commerce internationale, de sa déclaration.

M. Eugenio Clariond Reyes, de la Chambre de commerce internationale, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale.

M. James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, est escorté à la tribune.

M. Wolfensohn (Président de la Banque mondiale) (*interprétation de l'anglais*) : Je dois tout d'abord remercier les représentants ici présents d'avoir reporté leur déjeuner. Je leur en suis très reconnaissant.

À Rio, il y a cinq ans, les gouvernements du monde entier se réunissaient et prenaient l'engagement d'oeuvrer à l'avènement d'un monde plus juste et plus durable. Cinq années plus tard, le résultat est mitigé. En tant qu'institution qui oeuvre pour réduire la pauvreté, la Banque mondiale est plus que jamais consciente du lien permanent qui existe entre la dégradation de l'environnement et la pauvreté qui afflige encore tant de gens dans le monde. Moins du quart de la population mondiale consomme les trois quarts de ses matières premières, tandis que 3 milliards de personnes vivent encore avec moins de 2 dollars par jour.

Au niveau mondial, nous n'avons pas réalisé nos objectifs, mais au niveau national nous avons noté un infléchissement positif vers la responsabilité environnementale, un tiers de nos pays clients mettant en oeuvre au plan national des stratégies environnementales. Un aspect positif, est le fait que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est devenu un mécanisme efficace de financement pour les questions liées à l'environnement mondial. Il faut en reconstituer généreusement les ressources cette année.

La Banque mondiale, en tant qu'institution de mise en oeuvre pour le FEM et pour le Protocole de Montréal, et conformément à ses propres portefeuilles de prêts, a oeuvré pour aider les pays à respecter les engagements qu'ils ont pris au niveau mondial, mais nous sommes résolus à faire davantage. Aujourd'hui, je voudrais être spécifique et souligner cinq secteurs dans lesquels, je pense, la Banque peut réellement apporter des changements.

D'abord, les changements climatiques. Les progrès ont été insuffisants. Seuls trois des pays de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) pourront probablement honorer les obligations non contraignantes auxquelles ils ont souscrit au titre de la Convention pour l'année 2000. Il est absolument essentiel qu'à l'occasion de la réunion de Kyoto qui se tiendra plus tard cette année, les pays industrialisés prennent de fermes mesures

pour réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et pour qu'elles soient mises en oeuvre.

La persistance du réchauffement de la planète n'est dans l'intérêt de personne, et elle affecte plus spécialement les pauvres. Le rôle de la Banque sera de donner l'occasion aux pays en développement de bénéficier des énormes investissements que doit faire l'OCDE. Je pense que les progrès seraient facilités si une application concertée des crédits était autorisée au titre de la Convention. Je sais qu'il s'agit d'une question épineuse, mais l'environnement global comme nos pays clients y gagneraient. Dans le cadre d'un mécanisme bienveillant, qui n'imposerait pas de limites pour les émissions globales des pays en développement, des dizaines de milliards de dollars pourraient être économisés chaque année d'ici à l'an 2010.

Les économies doivent être partagées équitablement entre nos pays clients et les pays de l'OCDE. Les pays en développement peuvent employer ces économies à leur gré pour faciliter un financement élargi du développement et les transferts de technologie. Ces économies peuvent également aboutir pour les sociétés industrielles à des obligations contraignantes plus importantes de réduire les émissions. Nous sommes prêts à mettre en place un fonds d'investissement pour les carbones si les parties à la Convention estiment cette démarche utile. Ces gains deviendraient une réalité. Par ailleurs, afin de promouvoir l'énergie renouvelable, nous envisageons un partenariat stratégique plus vaste avec le FEM et d'autres organismes financiers, qui nous conduirait vers un programme d'investissement à grande échelle pour les énergies renouvelables.

Deuxièmement, s'agissant de la diversité biologique, nos tentatives seront tout simplement vouées à l'échec si les valeurs environnementales ne sont pas reflétées sur le marché. Nous allons prendre, avec les organisations non gouvernementales, une série d'initiatives visant à transformer les marchés, notamment dans les secteurs de la forêt et des produits de la mer, et tenter d'orienter tout vers une base réellement durable. Pour commencer, j'invite les PDG de quelques-unes des plus importantes sociétés forestières mondiales et des organisations de protection à se joindre à la Banque mondiale pour enrayer l'inacceptable rythme actuel du dépérissement de la forêt.

J'ai également déjà annoncé aujourd'hui une alliance d'intérêt général entre la Banque et le World Wildlife Fund destinée à enrayer les pertes forestières à l'échelle de la planète. Nous sommes décidés à oeuvrer ensemble, et avec d'autres, pour réaliser d'ici à l'an 2000 un réseau représentatif de zones protégées comportant au moins 10 % de

chacun des types de forêt de la planète. Et, dans les pays clients de la Banque, nous nous efforcerons de placer 50 millions d'hectares supplémentaires d'écosystèmes forestiers sous une protection rigoureuse et 200 millions d'hectares supplémentaires de forêts tropicales, tempérées et boréales sous une véritable gestion durable avec un système indépendant d'ici à l'an 2005. Il s'agit d'un objectif réaliste.

Troisièmement, j'en viens à la question de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Une lueur d'espoir apparaît, mais il reste encore beaucoup à faire. Un grand défi qui reste à relever est celui de l'élimination des chlorofluorocarbones (CFC) et autres productions de substances appauvrissant la couche d'ozone en Russie. Cette production représente près de la moitié de la production mondiale de CFC et, en raison de transferts illégaux vers d'autres pays, menace de saper l'efficacité du Protocole de Montréal. La Banque, en collaboration avec le Gouvernement et les producteurs russes de CFC, a mis au point un programme visant à éliminer la production de CFC en Russie d'ici à l'an 2000. Il faut maintenant terminer la collecte des fonds nécessaires, et nous nous en approchons rapidement.

Quatrièmement, il est essentiel pour réduire la pauvreté et veiller à la sécurité alimentaire dans les pays en développement de trouver une solution au problème de la désertification.

Nous sommes déjà le plus important organisme financier à investir des capitaux dans des programmes concernant les terres sèches, mais nous allons faire davantage. Nous avons lancé une stratégie rurale revitalisée dans laquelle les liens entre la pauvreté et la dégradation des terres ont fait l'objet d'une attention particulière. Nous employons des techniques agricoles pour prévenir l'aggravation de la désertification et pour réhabiliter les terres dégradées. Nous offrons d'aider les pays intéressés par la création de mécanismes conçus pour mobiliser les financements et coordonner la mise en oeuvre.

Cinquièmement, s'agissant de la crise des ressources en eau, 20 pays sont actuellement confrontés au manque d'eau, certains atteignant le point limite, et leur nombre doublera d'ici à l'an 2020. Les pays en développement devront investir environ 600 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, et nous prévoyons d'allouer 35 milliards de dollars à cette question au cours de la période, conformément aux principes de Dublin. Le Partenariat mondial pour l'eau nous offre l'occasion de résoudre les questions relatives à l'eau d'une manière plus globale, et nous entendons suivre cette question et continuer à oeuvrer avec les programmes régionaux.

Dans tous ces secteurs, la Banque mondiale travaillera en partenariat avec d'autres protagonistes. Nous oeuvrerons davantage avec le secteur privé afin d'offrir des débouchés pratiques aux milieux d'affaires. Nous nous joindrons à d'autres protagonistes pour promouvoir des normes de performance environnementales et sociales plus élevées pour l'investissement privé et public. Ainsi, nous nous sommes joints à l'Union pour la protection mondiale afin de mettre en place une Commission consultative internationale sur les grands barrages.

À la Banque même, nous renforçons le contrôle de nos activités environnementales et sociales à travers l'ensemble du Groupe de la Banque mondiale, y compris la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements. Nous créons actuellement un système plus rigoureux de contrôle des obligations pour les politiques de l'environnement au sein de nos propres activités.

Les problèmes mondiaux croissants de changement climatique, de diversité biologique, de pertes forestières, de désertification et de ressources en eau menacent gravement le développement à long terme de beaucoup de nos pays clients, les pays pauvres payant le prix le plus élevé. Il ne s'agit pas d'activités marginales. Il s'agit d'activités essentielles pour satisfaire les besoins humains et réduire la pauvreté. J'engage à fond la Banque à oeuvrer aussi efficacement que possible dans le cadre d'approches équitables aux questions mondiales de l'environnement. Nous allons accélérer l'allure. Telles sont les cinq idées que nous allons faire progresser. Il s'agit d'idées concrètes, et nous espérons obtenir votre concours.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Président de la Banque mondiale de sa déclaration.

M. James D. Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, est escorté de la tribune.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'ai devant moi un trophée décerné à l'Assemblée générale à cette session extraordinaire par le Rotary International qui, il y a cinq ans, à Rio, a commencé un marathon autour du monde. Je m'empresse de faire observer que ce n'est pas la même personne qui court depuis cinq ans. Jusqu'à présent, ce marathon s'est déroulé sur deux continents : en Antarctique et maintenant en Asie. Le trophée rappelle ce que nous faisons ici et atteste de l'amour que porte le Rotary International à l'environnement et de sa conviction profonde quant à l'endurance de l'esprit humain.

La séance est levée à 13 h 50.